Saint-Pierre

LA QUESTION OUVRIÈRE AU CANADA

799g

Arthur SAINT-PIERRE

La question ouvrière au Canada

Prix GOSSELIN (Jules), des Prix d'Action intellectuelle de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, section Science sociale.

Avec une préface par

M. Edouard MONTPETIT

professeur d'Economie politique, secrétaire général de l'Université de Montréal.

201302
12.3.26.

MONTRÉAL, CANADA
1920

LIBRARY OF CONGRESS

PRÉFACE

Dans notre pays, le domaine économique et social attire encore trop peu de chercheurs. Comme notre territoire, il est abondant et demeure en grande partie inexploité. Notre histoire ne fut guère racontée que du point de vue politique ; l'évolution littéraire a été esquissée, le développement de l'instruction a été tracé, mais le déploiement économique de notre groupe n'a tenté personne. Notre économie, dépendant de phénomènes intérieurs et extérieurs, subissant les répercussions des activités mondiales, reste inexpliquée. Il y a là, pour les énergies prochaines et pour les curiosités nouvelles, un champ plein d'oubli et de promesse.

La question sociale est un de ces phénomènes que l'on retrouve partout où il y a des hommes, et qui sont inégaux de condition : ici même, aussi bien qu'ailleurs. Longtemps on a pu en douter et, peut-être avec raison, l'ignorer. Désirant étudier, il y a une quinzaine d'années, le paupérisme au Canada, je reçus cette réponse d'un homme de sûre expérience auprès de qui je cherchais un encourage-

ment et des conseils : Le paupérisme, ici ? — Ça n'existe pas. Je me reportai sur la question sociale, et je ne fus pas long à me rendre compte que les conditions économiques qui se manifestaient, l'industrialisation qui gagnait depuis les provinces anciennes jusqu'à l'Ouest agricole, allaient provoquer les mêmes réactions, les mêmes remous qu'ailleurs ; et qu'aussi bien nous devions renoncer à notre quiétude et nous préparer à des lendemains moins calmes.

L'étude que j'apportais n'était que théorique. Comme on fait quand on débute, je négligeais la réalité,—difficile à saisir à une époque où la statistique était plus pauvre qu'aujourd'hui,—pour énoncer quelques principes et m'attarder au mouvement des idées que ma formation antérieure m'inclinait à préférer. M. Arthur Saint-Pierre, au contraire, observe le courant et ordonne selon les faits ses conclusions. Ce rapprochement nous montre que, pour écrire notre histoire économique ou pour analyser notre économie nationale, il faut établir une division du travail entre les chercheurs : la double tâche ne peut être conduite — en attendant la synthèse que d'autres feront plus tard — que par la collaboration méthodique d'efforts individuels. Les hommes de notre temps, en histoire, en géographie, en économie politique et sociale, auront, à

des degrés qu'il importe peu de préciser, le mérite d'avoir entrepris des travaux que seuls quelques précurseurs — Etienne Parent, Errol Bouchette, Léon Gérin-Lajoie, pour ne mentionner que les économistes-sociologues — avaient amorcés.

M. Arthur Saint-Pierre est de ces hommes. Il a, depuis qu'il écrit, dirigé ses recherches vers les complications de la question ouvrière. Ses ouvrages — Questions et oeuvres sociales de chez nous, l'Organisation ouvrière dans la province de Québec, la Fédération américaine du travail — *révèlent une même ardeur, un même souci de vérité et d'action, et l'énergie d'une conviction profonde.*

Il publie aujourd'hui en plaquette un essai sur La question ouvrière au Canada, *donné en leçon à la première Semaine sociale canadienne et couronnée récemment par la Jeunesse catholique. On trouvera, dans cette brièveté, beaucoup à puiser et à retenir. C'est une sorte de traité de législation industrielle sans les exposés de doctrine. L'auteur, après avoir délimité le milieu où s'agite la question ouvrière et montré, du même coup, nos richesses et nos initiatives, considère la situation économique et sociale des travailleurs et leur organisation professionnelle. Chaque détail, nécessairement rapide mais dûrement arraché à la statistique officielle, articule*

un commentaire intéressant et probe. L'ensemble offre un tableau suffisamment complet à l'esprit qui voudra s'en inspirer pour — c'est le voeu le plus ardent de l'auteur — nourrir le sens social, si faiblé chez nous, diriger l'opinion et exercer parmi les nôtres la trop rare bienfaisance d'une action intellectuelle et morale.

Edouard MONTPETIT.

La question ouvrière au Canada

Cours professé, le 22 juin 1920, à la première Semaine Sociale du Canada et publié dans la Revue Nationale, août, septembre, octobre et novembre 1920.

Mesdames, Messieurs,

Si vous le voulez bien nous allons commencer par admettre, sans nous attarder à le démontrer, qu'il existe une question sociale au Canada, c'est-à-dire, un ensemble de problèmes politiques et économiques, qui gênent si gravement le bon fonctionnement des rouages sociaux qu'ils paraissent bien mettre en cause à certaines heures l'existence même de notre ordre social traditionnel. Après cela, et pour ne pas sortir du cadre de cette Semaine sociale consacrée à l'étude de l'Encyclique sur la condition des ouvriers, nous allons écarter tous ceux de ces problèmes politiques ou économiques qui n'ont qu'une influence trop vague et trop lointaine sur la situation de nos travailleurs. Notre question sociale étant ainsi réduite à sa plus simple expression de question ouvrière, nous allons essayer, sans trop compter y réussir parfaitement, de passer en revue les éléments qui la constituent, et les agents qui s'emploient, avec plus ou moins de bonheur, à sa solution.

On peut poser en principe que le conflit entre le capital et le travail ne constitue pas toujours — quoique cette opinion soit généralement admise, — la question ouvrière. Théoriquement

il est facile de concevoir — et peut-être ne serait-il pas difficile non plus, d'en donner des exemples vécus — un état social dans lequel la classe des travailleurs serait exploitée et pressurée de toutes façons, mais resterait quand même passive, résignée et soumise. L'absence de tout conflit, ici, ne supprimerait pas la question ouvrière ; celle-ci subsisterait tant que des conditions de travail et d'existence convenables n'auraient pas été assurées aux ouvriers.

Par ailleurs, il est arrivé souvent, surtout en ces dernières années, que des travailleurs, jouissant d'une situation économique plus que satisfaisante, se sont agités quand même et ont tenu la société en ébulition uniquement pour faire triompher quelque théorie économico-politique, comme par exemple, la nationalisation ou socialisation de la richesse. Entre ces deux extrêmes se place l'agitation parfois légitime, parfois poussée jusqu'à la violence, pour obtenir dans les conditions d'existence des masses certains changements importants mais raisonnables, ou du moins discutables. Dans tous ces cas la question ouvrière se pose et réclame une solution.

Parfois encore, ou plutôt presque toujours, ces trois formes de la question ouvrière se présentent en même temps dans un état social determiné, s'y mêlent en proportions variables et lui donnent une complexité qui en augmentent considérablement les difficultés de solution.

Or c'est précisément ce qui existe chez nous. C'est bien une question ouvrière de cette nature, complexe dans ses origines et dans ses manifestations qu'il me faut maintenant essayer de vous exposer dans les étroites limites d'une heure. La tâche est lourde et me vaudra sans doute une indulgence dont je sens vivement le besoin.

I

Le Milieu

Immensité de notre territoire

Commençons par situer le problème qui nous occupe dans son milieu. Sans cela nous ne pourrions jamais en saisir même les données essentielles.

Le Canada — peut-être vous en doutiez-vous un peu ! — est un grand pays. Sa superficie est de 3,729,665 milles carrés, ce qui est presque la superficie de l'Europe entière (3,860,272 milles carrés). La superficie de la province de Québec est de près d'un cinquième du total, soit 703,653 milles carrés.

Cet immense pays a des ressources naturelles variées et d'une richesse proportionnelle à son étendue, mais encore imparfaitement connues pour la bonne raison que la tâche formidable d'en faire un recensement complet n'a jamais pu être terminée. Elle se poursuit toujours et nul ne peut prédire quand viendra le moment où elle pourra donner des statistiques définitives.

Les terres cultivables du Canada forment encore, malgré le développement prodigieux de son industrie, le meilleur de sa richesse. Ces terres se classent en propriété privée et en domaine public fédéral ou provincial. Le domaine public comprend la partie de beaucoup la plus considérable du sol canadien. C'est ainsi que dans les trois provinces des prairies, où le sol et les richesses naturelles non-concédés appartiennent à l'auto-

rité fédérale, on calcule que sur plus de 500,000,000 d'acres, il n'y en a que 140,000,000 de concédés. Le domaine fédéral comprend en outre le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, où il n'y a guère d'habitants, ni de propriété privée et qui couvrent une superficie de plus d'un million 400 milles carrés. Dans la province de Québec, où la superficie en terre s'élève a près d'un demi milliard d'acres, il n'y avait, en 1918 que 8¾ millions d'acres de terres en culture, tandis que dans l'Ontario, une statistique récente porte à 13,000,000 d'acres les terres en culture, sur une superficie totale de 230,000,000 d'acres de terres arabes. Au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Ecosse on trouve plus de 3,000,000 d'acres de terres arabes non-concédés, tandis que la Colombie-Anglaise dispose de surfaces beaucoup plus considérables encore.[1]

En présence de ces chiffres on comprend pourquoi presque tous les programmes économiques à tendance socialiste qui ont vu le jour en ce pays, ne demandent pas la nationalisation du sol, mais se bornent à réclamer l'inaliénabilité des terres publiques. Que l'Etat cesse l'un de ces prochains jours de concéder des terres aux colons et — en supposant que le développement du pays n'en soit pas entravé, ce qui est, je l'admets, une suposition assez audacieuse — la disproportion entre la partie du sol exploitée par des particuliers et la partie du sol exploitée par l'Etat deviendrait bientôt si considérable que, pratiquement, nous vivrions en régime de socialisme agraire.

Affluence d'immigrants

Cette « vastitude » de notre territoire exerce, cela va sans dire, une influence décisive sur notre

[1] Annuaire du Canada, 1914, p. 212.

évolution économique et sociale. Elle a eu pour premier effet — certaines considérations politiques et mercantiles, pas toutes très respectables, aidant — de faire du Canada un pays d'immigration. N'en déplaise à M. Maurice Barrès, de l'Académie française, il n'y a pas que des Peaux-rouges et des Sang-mêlés au Canada. Les Canadiens de langue française, descendant des premiers « habitants » (et ayant par suite des droits de priorité qu'aucune législation ne saurait faire disparaître), ne formaient eux-mêmes au recensement de 1911, qu'une minorité de 28½ % environ, soit, un peu plus de 2,000,000 — sur un total de 7, 206,643.

Le groupe le plus nombreux est d'origine britannique, il forme 54% du total, mais il n'a pas l'unité du groupe français et se « déhomogénise » de plus en plus à mesure que les événements d'Irlande font prendre aux Irlandais, où qu'ils vivent, une conscience de plus en plus nette de leur entité nationale. De plus, ce groupe lui-même est constituée pour une large part d'immigrants.

Pour avoir une idée assez exacte de l'ampleur prise par le mouvement d'immigration, il suffit de se rappeler que pas bien loin de la moitié de l'augmentation de notre population, durant la décade 1901-1911, lui était imputable, et que, au cours des années 1911-12-13-14 et 15 seulement, nous avons reçu environ 1½ million d'immigrants.

Cette affluence d'étrangers venus du Royaume-Uni, de l'Europe centrale ou méridionale, de la Russie, et, des Etats-Unis, c'est-à-dire, en thèse générale, de pays où la lutte des classes existe à l'état chronique, a contribué pour beaucoup à implanter chez nous, où la grande industrie est encore relativement jeune, les éléments les plus troublants du problème social des vieux pays in-

dustriels. On sait que les quatre provinces de l'Ouest — Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Anglaise — avec leur population restreinte et en grande partie rurale, mais formée pour une large part d'immigrants ; avec leurs villes relativement petites et leurs industries nées d'hier, sont cependant les serres chaudes du radicalisme-socialiste dans notre pays. Le fait que la grève générale de Winnipeg au printemps de 1919, d'un caractère si nettement révolutionnaire, était dirigée par des immigrants de plus ou moins fraîche date[1] fournit encore une preuve, et des plus convaincantes, des fâcheuses répercussions de notre politique d'immigration sur la vie industriel et commerciale de notre pays.

Il convient donc de se réjouir de ce que la province de Québec ait pu échapper jusqu'ici, dans une très large mesure, au fléau de cette immigration hétérogène. D'après le recensement de 1911, en effet, sa population était de 805 par mille d'origine française, de 159 par mille d'origine britannique et de 36 seulement par mille d'origine étrangère.

On pourrait s'étonner du rôle important que jouent les immigrants dans notre vie industrielle si l'on ne savait pas que, agricole en principe et tout en ayant fourni la main-d'œuvre suffisante à l'exploitation de vastes étendues de notre sol, l'immigration a pourtant jeté de forts contingents d'étrangers dans nos villes et particulièrement dans celles de l'Ouest. D'après les statistiques officielles, sur 2 millions 800,000 mille immigrants que nous avons reçu de 1903 à 1916, à peine un million se sont enregistrés comme cultivateurs ou garçons de ferme, le reste, près des deux tiers, a cherché du travail dans nos villes.

---

[1] **Gazette du Travail**, juillet-décembre 1918. **Rapport sur l'organisation ouvrière au Canada**, durant l'année 1918 ; Ibid. année 1919.

Exode rural

Les immigrants ne sont malheureusement pas les seules à subir ainsi l'attirance des villes ; l'exode rural sévit jusque dans nos plus vieilles campagne de la province de Québec, peuplées uniquement de cultivateurs de vieille souche, et, sans être particulier à notre pays, constitue une autre caractéristique de notre question sociale qu'il convient de souligner en passant. Durant la décade 1901-1911, notre population rurale n'a augmenté que de 576,000 en chiffres ronds, tandis que notre population urbaine augmentait de 1,260,000. Des cinq vieillles provinces de l'est, la province de Québec a été la seule a enregistrer une légère augmentation de sa population rurale, toutes les autres ont vu le nombre de leurs agriculteurs diminuer. Dans l'ensemble du pays la population rurale l'emportait encore sur la population urbaine, mais il est fort à craindre qu'au prochain recensement cette situation ne soit renversée, car tous les observateurs s'accordent à dire que la désertion des campagnes a continué dans les vieilles provinces et les chiffres que je viens de citer montrent que notre immigration, depuis 1911, nous a surtout donné des citadins.

De ce développement excessif de nos villes au détriment de nos campagnes, une conclusion se dégage nettement, même en l'absence de toute autre statisque pour la confirmer : c'est que notre pays s'industrialise et se mercantilise de plus en plus.

De ce phénomène regrettable, dans ce qu'il a d'excessif, le tempéramment de « boutiquiers » de nos concitoyens anglo-saxons est sans aucun doute largement responsable, mais il faut bien admettre que les richesses naturelles de notre pays, autres que son sol, constituent pour le capitaliste, pour

l'homme d'affaires ambitieux et entreprenant une tentation presque irrésistible.

Nos richesses naturelles

Faisons de ces richesses un bref inventaire. Nos pêcheries sont les plus vastes et les plus riches du monde. A cause des profondes échancrures qu'y a creusées la nature et de nombreuses îles a proximité du continent, nos côtes, sur l'océan Atlantique, s'étendent sur une distance de 5,000 milles et de 7,000 milles sur l'océan Pacifique. Il faut ajouter à ces immenses pêcheries d'eau salée les grands lacs du Canada, qui donnent une superficie de 120,000 carrés d'eau douce, où la partie canadienne des lacs frontière (Supérieur, Ontario, etc.,) n'entre que pour un cinquième environ.

L'industrie de la pêche employait en ces dernières années un peu plus de cent mille personnes, dont 74,000, à la pêche proprement dite et le reste dans les fabriques de conserve de poisson. Un capital de $26,000,000 y était engagé et la valeur total de ses produits en 1917 et 1918 a approché les $37,000,000.

Nos richesses forestières, sur lesquelles nos voisins des Etats-Unis jettent depuis quelques temps un œil d'envie, couvrent une superficie de cinq à six cents millions d'acres, dont la moitié au moins est recouverte de bois ayant, à l'heure actuelle, une valeur marchande. Dans cet immense domaine forestier, la province de Québec a la part du lion, soit 100,000,000 d'acres recouverts d'essence ayant une valeur marchande.

Depuis 1913 jusqu'en 1916 inclusivement, l'exploitation de nos forêts a donné annuellement des produits d'une valeur totale de $175,000,000 en chiffres ronds.

Jetons maintenant un coup d'œil rapide sur nos richesses minérales. Leur importance n'est

encore que soupçonnée, une infime partie seulement en est connue et, des dépôts découverts, on n'a encore mis en exploitation qu'une proportion très faible. Le manque de capitaux est responsable de la lenteur mise par notre population à tirer partie des richesses du sous-sol de notre pays. Voici, dans tous les cas, d'après l'Annuaire statistique fédéral (1916-17 p. 44), ce qui est acquis au sujet de ces richesses :

« Le Canada possède dans la province d'Ontario, les plus riches dépôts de nickel qui soient connus dans l'univers ; les plus grandes mines d'amiante sont dans la province de Québec et fournissent actuellement la plus grande partie de la consommation mondiale de ce produit ; les dépôts de mica ambré des provinces de Québec et d'Ontario sont très considérables et sont les seuls grands approvisionnements connus de ce minéral, en dehors de ceux de Ceylan ; enfin le Canada se classe au troisième rang comme pays producteur d'argent.» Ajoutons que, malgré que l'exploitation minière soit encore en enfance dans notre pays, la valeur de ses produits durant l'année 1916 a atteint le joli chiffre de $177,000,000 en chiffres ronds, soit a peu près l'équivalent du produit de notre industrie forestière.

A notre époque de crise du charbon, il peut être rassurant pour l'avenir, mais il est certes très irritant pour le présent de savoir que notre pays est très riche en tourbières et en mines de charbon et que la responsabilité de notre dépendance des Etats-Unis à cet égard remonte aux propriétaires de mines et aux mineurs d'une part, qui, pour des raisons diverses, restreignent systématiquement la production et, d'autre part, à notre gouvernement fédéral, qui manque d'une politique houillière suffisamment énergique.

La province de Québec a sa large part des richesse minières du pays, et en a exploité pour une valeur de 18 millions en 1918.

Les forces hydrauliques du Canada constituent l'une de ses principales richesses. Une enquête fédérale évalue à 19,000,000 de chevaux, au minimum, les possibilités de rendement de nos cours d'eau et de nos chûtes. Encore a-t-on laissé de côté dans ces calculs le Yukon, les territoires du Nord-Ouest et toute la partie nord-est de la province de Québec. Dans ce dernier territoire, dont les fonctionnaires fédéraux n'ont pas tenu compte, on pourra développer, d'après l'Annuaire statistique de Québec, (1919) pas moins de 6,500,000 chevaux.

Nos industries manufacturières

Ainsi approvisionnées de matière première et de force motrice, bénéficiant d'un système de transport, par eau et par voie ferrée, très complet, et favorisées par ailleurs d'un tarif protecteur sur lequel il n'y a pas lieu ici de porter jugement les industries manufacturières devaient presque fatalement se développer rapidement dans notre pays. Aussi voit-on par le recensement de 1871, que l'industrie manufacturière commandait déjà à cette époque un capital de 78 millions, employait 187,942 ouvriers à qui un salaire annuel de 41 millions était payé, utilisait pour 125 millions de matière première et jetait sur le marché pour $221,600,00 de produits ouvrés.[1]

Cinquante ans plus tard, en 1915, les chiffres nous révèlent que nos industries manufacturières ont fait des progrès stupéfiants : leur capital s'élève à deux milliards, elles ont un personnel qui dépasse 500,000 ouvriers et employés[2] a qui on a

[1] Annuaire du Canada, 1918. p. 60.
[2] Recensement postal, 1916, p. XI.

payé en salaire 283 millions, elles utilisent pour 792 millions de matière première, la valeur de leurs produits ouvrés s'élève à $1,400,000,000 en chiffres ronds.[1]

Outre le développement prodigieux de l'industrie canadienne, ces statisques, en supposant qu'elles aient toutes le même degré d'exactitude, révèlent un autre fait d'un intérêt plus qu'ordinaire pour l'économiste, c'est que la part qui revient au capital dans la production manufacturière est de nos jours relativement beaucoup plus petite qu'il y a un demi siècle. Retenons en effet de ces chiffres ceci, qu'en 1871, la production manufacturière s'est élevé à près de trois fois le chiffre du capital engagé, tandis qu'en 1915 elle est restée de près de 400 millions inférieure à ce capital. Dans les deux cas la matière première représente plus de la moitié de la valeur du produit fini et les salaires absorbent environ le cinquième de la production. En 1915, matière première et salaires payés, il n'est resté que 300 millions pour payer les frais d'exploitation autres que les salaires et l'achat de la matière première et pour rémunérer un capital de 2 milliards, somme qui représente 15% environ de ce capital. En 1870, la somme disponible pour les mêmes fins était de 56 à 57 millions, soit 75% en chiffre ronds, du capital industriel.[2] Cet écart tient-il à l'imperfection des statistiques ou au fait que l'année 1870 aurait été exceptionnellement prospère pour nos manufacturiers, tandis que l'année 1915, a été, dans une certaine mesure, une année de crise ? Ils se pourrait que ces deux causes y aient

[1] Annuaire du Canada, 1918, p. 61.

[2] Ces chiffres ont causé quelque surprise quand je les ai donnés à la Semaine Sociale et plusieurs des auditeurs m'ont fait l'honneur de venir les discuter avec moi dans l'intervalle des cours. Ayant noté leurs objections et leurs doutes, je me suis efforcé d'y répondre en élaborant les explications du phénomène qui avait causé leur surprise et même provoqué leur incrédulité.

contribué. Mais même en leur accordant toute l'importance que l'on peut raisonnablement leur accorder, elles ne sauraient faire disparaître l'écart, ni même lui enlever beaucoup de sa signification.

On en trouve une meilleure explication en analysant la nature du capital dont il est ici question. Ce n'est pas, comme on pourrait le supposer la somme des capitaux autorisés, souscrits ou versés et plus ou moins « mouillés », que les compagnies affichent, mais le capital réel, de roulement de nos entreprises industrielles. D'après le *Recensement Postal*, de 1916, les 2 milliards (exactement $1,994,103,272), de capital recensés se décomposaient comme suit : terrains, bâtiment et installation, $810,872,750 ; machines et outils, $463,994,830 ; matériaux en main,[1] combustible, etc., $337,115,475 ; caisse, comptes de vente et billets recevables, etc., $369,113,217.

Ce capital de roulement peut n'avoir qu'un rapport très lointain avec le capital en argent versé par nos capitalistes dans leurs entreprises, et lui est certainement de beaucoup supérieur. Il est d'occurrence journalière qu'une entreprise très prospère capitalise ses bénéfices, les emploie à l'amélioration de son outillage et à l'agrandissement de son installation. Si bien, que la disproportion grandissant toujours entre le capital versé et le capital de roulement, les actionnaires peuvent en venir à toucher du cent pour cent et plus sur leur mise de fonds, alors que les bénéfices réalisés sur le capital de roulement n'ont rien d'extraordinaires.

D'où il faut conclure que les statistiques du recensement portant sur le capital de roulement,

[1] Que ces matériaux soit de la matière première ou des produits finis, on se demande si cet item ne fait pas double emploi avec les statistiques données ailleurs, du coût de la matière première et de la valeur des produits ouvrés.

ne nous apprennent rien du tout sur les mises de fonds effectués par les capitalistes dans nos industries et qu'il serait, par suite, pour le moins prématuré de nous apitoyer sur le sort de ces mêmes capitalistes, parce que la marge de bénéfice sur le capital de roulement semble bien s'être considérablement retrécie depuis 50 ans.

Comme, cependant, dans une société « socialisée », il ne resterait plus que le capital de roulement, on peut déduire en toute sécurité des chiffres du recensement que le jour ou le socialisme mettrait la main sur les profits industriels pour les partager entre les travailleurs, il n'aurait pas besoin de paralyser la production pour causer du désappointement.

Notre commerce

Le progrès de notre industrie n'a pas été sans un développement paralèle de notre commerce et de nos moyens de transport. C'est ainsi que notre commerce international, qui était de 151 millions en chiffres rond en 1871, dont plus de 84 millions au chapitre des importations et près de 67 millions et demi au chapitre des exportations, dépassait en 1918 le joli chiffre de 2 milliards et demi, dont 962 millions d'importations et plus d'un milliard et demi d'exportations.

Quant à notre industrie des transport, elle a grandit si vite qu'elle a subit une crise de croissance dont le trésor public ressent profondément les contrecoups. Nous n'avions à l'époque de la Confédération que 2,288 milles de voies ferrées, nous en avions en 1917, 38,604. La construction de ces lignes s'est faite soit par l'Etat seul, pour des raisons surtout politiques, comme dans le cas de l'Intercolonial, soit par des compagnies privées, avec le concours financier de l'Etat, comme dans le cas du Pacifique Canadien, soit encore en

vertu d'arrangements, de contrats de société entre l'Etat et des particuliers, avec le résultat que les particuliers se sont retirés millionnaires et que l'Etat garde les voies ferrées construites suivant cette méthode, avec leurs déficits. Et c'est ainsi que, sans qu'il y ait un courant d'opinion bien prononcé en sa faveur, la nationalisation des grands service publics est en train d'entrer dans nos mœurs. Heureusement que les résultats financiers s'annoncent tels — et il ne semble pas que la nationalisation puisse en donner d'autres — que la théorie en recevra, suivant, toutes probabilités, son coup de mort.

II

La situation économique de la classe ouvrière

Nous avons vu — je me rends compte combien incomplètement — l'immensité du cadre où évolu notre population, comment elle est composée et les richesses accumulées sur notre sol à son intention par une Providence magnifique et toute puissante. Voyons maintenant, tout aussi rapidement, car notre programme est vaste et le temps nous presse, comment vit cette population, vers quelles occupations elle se porte de préférence et quelle est la nature des relations qui s'établissent entre ses diverses classes. En d'autres termes abordons, après des préliminaires un peu longs, mais qui m'ont paru indispensables, le fond même de notre sujet.

Distribution, par industrie, de la population active

D'après le recensement de 1911 — le dernier en date et dont je n'utiliserai les statistiques qu'en l'absence de plus récentes — la population active de notre pays, les femmes et les jeunes filles ne travaillant pas pour un salaire exceptées, se composait de 2,723,634 individus, dont 2,358,813 hommes et 364,821 femmes. Sur le total, l'agriculture réclamait 917,848 hommes et 15,887 femmes,[1] soit 933,735 personnes, ou un peu moins du tiers. Les industries manufacturières venaient ensuite avec un personnel de 491,342 personnes, dont 98,561 étaient des femmes ; puis le commer-

[1] Il est évident que le Bureau du recensement a fait entrer dans le premier chiffre tous les agriculteurs hommes, propriétaires ou salariés, mais n'a tenu compte que des femmes travaillant à salaire.

ce, qui employait 283,087 individus dont 42,184 femmes ; les métiers de la construction, ou du bâtiment, qui en employaient 246,201, dont 211 femmes seulement ; les transports, 217,544, dont 6,852 femmes ; le service domestique et les soins personnels, 214,012, dont 138,879 femmes ; les professions libérales, y compris le personnel enseignant et le clergé, 120,616, dont 57,835 femmes ; le fonctionnarisme fédéral, provincial et municipal, 76,604, dont 4,073 femmes ; l'industrie minière, 62,767, dont 61 femmes seulement ;[1] les forêts, 42,914, dont 13 femmes ; la chasse et la pêche, 34,812, dont 265 femmes.[2]

Faire-valoir direct et prolétariat agricole

Notre population rurale se compose, en très grande partie, de propriétaires terriens. Les fermiers et métayers sont peu nombreux, de même que les domestiques de ferme.

C'est ainsi qu'au recensement spécial des provinces des Prairies, qui a été fait en 1916, on a trouvé que près de 83% des terres en cultures étaient exploitées directement par leurs propriétaires. En écartant les très grandes et les petites exploitations, pour ne tenir compte que des exploitations d'une superficie de 159 acres, en moyenne, la proportion des propriétaires montait à 93%. Il n'y a aucun doute que dans les autres provinces, où les très grandes exploitations sont moins nombreuses que dans les trois provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, la proportion des propriétaires ruraux est encore plus élevée. C'était, du moins, le cas pour la province de Québec, en 1910, comme le prouvent les statistiques suivantes, empruntées par l'intermédiaire de l'annuaire sta-

[1] L'emploi des femmes dans les mines, est interdit dans toutes les provinces du Canada, où l'industrie minière a pris quelque développement.

[2] Tous ces chiffres sont extraits du vol. VI, du recensement de 1911, pp. XVIII et XIX.

tistique de la province de Québec (1914) au recensement de 1911. Superficie totale (en acres), des terres occupées, 15,576,809. Mode de tenure de ces terres : en propriété, 14,800,074 ; louées ou affermées, 776,735. Les terres exploitées directement par leurs propriétaires formaient donc plus de 90% du total des terres occupées.

Le recensement de 1911, nous apprend encore que le nombre des journaliers agricoles était à cette époque, de 144,078, dans l'ensemble du Canada. Ce chiffre est manifestement exagéré, si on voulait l'appliquer aux journaliers qui s'adonnent exclusivement à l'agriculture. Il comprend sans aucun doute une forte proportion d'hommes de peine, qui se livrent en passant à l'agriculture,[1] mais qui vivent habituellement en ville.

Une statistique que j'ai trouvée dans la *Gazette du Travail* (1917) jette une vive lumière sur ce point. Elle indique que dans l'hiver 1915-1916, exactement 10,313 ouvriers ont travaillé sur les fermes du Manitoba. Au printemps le chiffre montait à 22,025, plus du double. Il subissait au cours de l'été une nouvelle et forte hausse et atteignait à l'automne, 39,137. Pour la même année, le nombre total des domestiques de fermes, c'est-à-dire des hommes qui se font une carrière du travail salarié sur la terre n'était que de 5,098.

Ces chiffres démontrent que le prolétariat agricole ne forme qu'une part infime de notre population rurale, même dans l'Ouest et, à plus forte raison, dans les vieilles provinces de l'Est.

La rareté de la main-d'œuvre agricole est, du reste, l'un de nos nombreux problêmes économiques. Le machinisme, qui envahit de plus en

[1] Le recensement a eu lieu en été (fin de juin), saison où les campagnes tirent en grand nombre des villes les travailleurs qui leur font défaut.

plus l'agriculture, lui donne une solution partielle, à laquelle vient encore aider, chez nos cultivateurs canadiens-français, le grand nombre d'enfants dont la Providence favorise nos foyers, surtout nos foyers ruraux. Malgré tout, le problème demeure et ne sera jamais, suivant toutes probabilités, entièrement résolu à cause, pour une bonne part, de l'irrégularité de l'emploi que les campagnes peuvent offrir.

Personnel et salaires dans l'industrie manufacturière

Un recensement effectué par correspondance en 1916 et dit : *Recensement postal des manufactures*, nous donne sur les industries manufacturières des renseignements du plus vif intérêt. Ce recensement a porté sur l'année 1915. Il nous apprend que cette année-là, il y avait en activité au pays, 21,306 établissements manufacturiers, ayant un capital de près de 2 milliards, occupant 52,638 employés et 462,200 ouvriers ; utilisant des matières premières pour une valeur de plus de 800,000,000, et dont la production s'élevait à 1 milliard quatre cents millions en chiffres ronds.

On a pu obtenir de 14,597 patrons employant 394,597 ouvriers — soit 85% environ du total des ouvriers recensés — des renseignements détaillés sur les salaires payés par eux à leur personnel. Des statistiques compilées à l'aide de ces renseignements, extrayons quelques chiffres.

Sur les 394,597 ouvriers et ouvrières, 11,656 gagnaient moins de $4.00 par semaine. On trouve, dans cette catégorie, 3,154 ouvriers de moins de 16 ans, 5,310 ouvrières, et 3,192 ouvriers de 16 ans ou plus.

Prenons maintenant $10.00 par semaine comme salaire maximum. Nous trouverons que

150,000 ouvriers et ouvrières des deux sexes, soit 38% du total, retiraient un salaire hebdomadaire inférieur à cette somme pourtant modeste et que cette catégorie de petits salariés comprenait sans doute 8,192 enfants, mais aussi 54,838 femmes et plus de 84,000 hommes. Le même recensement a révélé que la très grande majorité des ouvriers des deux sexes, soit 291, 450, gagnaient moins de $15.00 par semaine. Les ouvrières adultes et les enfants n'entraient ici que pour 74,906, laissant 216,544 hommes avec un salaire hebdomadaire inférieur à $15.00. Le salaire de la majorité des ouvriers de 16 ans et plus oscillait entre $12 et $15 par semaine, alors que celui de la majorité des ouvrières âgées de 16 ans ou plus était de $6 à $7 par semaine. Ceci pour les travailleurs en ateliers.

Si nous considérons un instant la catégorie si intéressante des travailleurs à domicile, nous avons tout de suite l'impression que le recensement à leur sujet est loin d'être complet. Il n'en mentionne en effet que 17,713 (dont 12,082 hommes et 5,631 femmes) pour toutes les industries dans l'ensemble du pays. C'est là un chiffre manifestement et de beaucoup inférieur à la réalité. En cherchant bien on trouverait probablement plus d'ouvriers et d'ouvrières à domicile dans la seule ville de Montréal.

L'insuffisance du recensement sur ce point s'explique par le fait qu'en général ce sont les grands industriels qui ont le plus fidèlement répondu au questionnaire du gouvernement. Or, ceux-là ne font guère travailler à domicile, du moins directement.

Quand leurs fabriques deviennent insuffisantes, ils se contentent de confier le surplus de leurs commandes à des sous-entrepreneurs.

Quoiqu'il en soit, il faut bien prendre le recensement tel quel, puisqu'il est notre seule source de renseignements. Que nous dit-il encore? Que ces 17,713 travailleurs à domicile ont retiré ensemble, en salaires, durant l'année 1915, $3,-875,212, ce qui fait pour chacun, $219 par année, ou une moyenne de $4.20 par semaine. Voilà au moins un renseignement qui paraît bien confirmer ce que nous savions déjà de la modicité des revenus des travailleurs en chambre.

La situation générale au point de vue des salaires

Sur les salaires payés dans les autres industries, je n'ai pu me procurer que des indications fragmentaires et se rapportant à des périodes différentes, ce qui rend à peu près impossible toute comparaison sérieuse.

Dans ces conditions, peut-être pouvons-nous, sans trop d'imprudence, considérer les chiffres concernant les employés de manufacture, comme donnant une assez bonne idée de la situation à cet égard de toute la classe ouvrière. Sans doute il y a, dans l'industrie manufacturière, des occupations réclamant peu d'aptitudes intellectuelles ou physiques et où, par conséquent, les salaires sont réduits à leur minimum. Par contre, beaucoup d'établissements manufacturiers réclament des ouvriers d'une grande habileté technique ou d'une grande vigueur physique et recevant, par suite, les plus hauts salaires. De plus, il faut tenir compte du fait que les quelque 500,000 ouvriers de manufacture parmi lesquels ce recensement a été effectué, forment plus de 25% des travailleurs urbains. La situation économique d'une partie aussi importante de la classe ouvrière doit commander, dans une certaine mesure du moins, la situation économique de la masse. D'où l'on peut conclure, non

pas avec certitude sans doute, mais avec vraisemblance, que, dans leur ensemble, les ouvriers de manufacture ne sont pas plus mal payés que les autres.

Acceptant donc sous réserve le salaire inférieur à $15 par semaine comme ayant été celui de la majorité de nos ouvriers en 1915, et le salaire inférieur à $8.00 par semaine, comme celui de la majorité des ouvrières, comparons ces chiffres avec le coût de la vie à la même époque.

Les salaires et le coût de la vie

D'après la *Gazette du Travail* de janvier 1917, le budget hebdomadaire d'une famille de 5 personnes, était, en janvier 1915, de $14,26, en avril de $13.78, en juillet de $13.76 et en octobre de $13.66, donnant une moyenne pour l'année de $13.84. Or, l'on sait que les budgets types préparés par notre département du Travail ne comprennent que les dépenses de nourriture, de logement, d'éclairage, et de chauffage et laissent de côté des dépenses considérables et essentielles, celles qui se rapportent à l'habillement par exemple. En ne perdant par de vue ce détail important, et en comparant ce budget incomplet de $13.84, avec le salaire hebdomadaire inférieur à $15 de la majorité de nos ouvriers, il semble impossible de ne pas conclure que la gêne, et même la misère devait être établie à demeure dans bien des foyers canadiens en cette année 1915.

La situation était-elle meilleure ou plus mauvaise cette année-là qu'à l'ordinaire ? C'est ce que nous allons essayer maintenant de découvrir. La tâche ne sera pas facile et nous devrons nous contenter d'une vérité approximative, car le recensement des manufactures de 1916, est la seule occasion où notre département du travail ait tenté de se procurer des renseignements détaillés

sur les salaires des travailleurs, classés par catégories d'âge.

Le meilleur élément de comparaison nous fait donc défaut.

Voici cependant, d'autres statistiques donnés par le même département et qui nous permettront au moins d'entrevoir la vérité sur la question vitale qui nous occupe.

Voyons d'abord pour les salaires. En 1900, il y avait 14,650 établissements manufacturiers, employant 339,173 employés et ouvriers des deux sexes et leur payant un salaire global annuel de $113,249,350, soit une moyenne annuelle de $333 et hebdomadaire de $6.40. En 1905, le nombre des ouvriers et employés était de 389,920, le total des salaires de $162,155,578, la moyenne annuelle de $422 et la moyenne hebdomadaire de $8.00 en chiffres ronds. En 1910, les chiffres se présentaient comme suit : nombre d'ouvriers et employés, 515,203 ; salaires payés $241,,008,-416, salaire moyen annuel $470.25, salaire hebdomadaire moyen $9.05. Enfin, en 1915, nous trouvons les statistiques d'ensemble que voici : nombre d'ouvriers et employés 571,673 ; [1] salaires payés $283,311,505, soit un salaire annuel moyen de $495,et hebdomadaire de $9.50.[2] De tous les chiffres que je vient de citer, il ressort clairement que les salaires, comparés de 5 ans en 5 ans, ont constamment augmenté de 1900 à 1915, la différence entre les deux points extrêmes étant d'un peu plus de 67%.

Qu'en a-t-il été du coût de la vie ? Pour le savoir, nous interrogerons d'abord les nombres-indices. En 1900, le nombre indice des prix de gros était à 108 ; en 1905 à 114 ; en 1910 à 124

[1] Ce chiffre est extrait du recensement postal, p. XI, tous les autres proviennent de l'Annuaire 1918 (p. 61), dont le tableau 42, a servi de base à mes calculs.

[2] On a bien compris qu'il s'agit ici du salaire moyen de tous les ouvriers sans distinction d'âge ou de sexe.

et en 1915 à 150. L'augmentation des prix de gros aurait donc été de moins de 50%, d'où il semble qu'il faudrait conclure que, de 1905 à 1915, inclusivement, non seulement le salaire nominal mais encore le salaire réel a augmenté et que par suite, comparée à ses devancières, l'année 1915 a été bonne pour les ouvriers. Prenons maintenant l'autre méthode classique de calculer les fluctuations du coût de la vie, celle du budget hebdomadaire type, pour une famille de cinq personnes. D'après l'Annuaire du Canada, (1918), ce budget aurait été de $9.38 en 1900, de $10.51 en 1905, de $12.79 en 1910, et ainsi que nous l'avons déjà vu, de $13.84 en 1915. Comparés avec les salaires moyens, ces budgets donnent les pourcentages suivants : en 1900, le salaire hebdomadaire représentait 68.22% du budget ; en 1905, 76% ; en 1910, 70% et en 1915, 68%.

Et nous voici en présence de résultats sinon contradictoires, du moins différents. Cette différence est dû sans doute, du moins en partie, au fait que les éléments qui servent à établir les nombres indices ne sont pas les mêmes qui entrent dans les budgets. Pour ne citer qu'un exemple, le loyer, qui constitue l'un des items importants des budgets, n'entre pour rien dans les nombres indices. Ces derniers par ailleurs enregistrent les fluctuations des prix du vêtement, dont les budgets ne tiennent aucun compte.

Mais, si les budgets ne peuvent guère se comparer aux nombres indices, il fournissent quand même leur réponse à la question de savoir si l'année 1915 a été économiquement meilleure ou pire que les autres années pour la classe ouvrière. La réponse des nombres indices est qu'elle a été meilleure. Celle des budgets indique qu'elle est restée plutôt dans la moyenne : infé-

rieure sans doute à l'année 1905, mais semblable à 1910 et 1900. Et de tous nos calculs paraît bien se dégager la conclusion que, non seulement en 1915, mais d'une façon permanente, la gêne et la hantise de la misère, accompagnent la majorité de notre classe ouvrière le long de la vie.

Est-ce là de l'histoire ancienne ?

Peut-être sera-t-on porté à dire que c'est là de l'histoire ancienne, et que les ouvriers ont pu se faire donner en ces dernières années des salaires tels que, malgré l'augmentation phénoménale du coût de la vie, leur situation économique en a été notablement améliorée. Cela me paraît incontestable pour certaines catégories, à la vérité assez nombreuses, de travailleurs. L'industrie des transports, les métiers de l'imprimerie et ceux du bâtiment paient aujourd'hui des salaires remarquablement élevés. Les tâcherons, les journaliers eux-mêmes, reçoivent à l'heure actuelle, dans certains cas, des salaires qui font soupirer d'envie bien des employés à faux-col et à manchettes immaculés. C'est que, en effet, la gêne et la peur du lendemain ne sont malheureusement pas disparues de notre vie économique, elles se sont seulement, dans une large mesure, déplacées. Maintenant, ce sont, pour la plupart du moins, les commis, les préposés aux écritures, les employés de bureaux — moins les sténographes — les fonctionnaires et la grande et noble phalange de nos éducateurs que tourmente le problème du budget à équilibrer.

Mais il est incontestable qu'il y a encore des industries importantes où l'augmentation des salaires n'a pas tenu le pas avec l'augmentation du coût de la vie. Dans son édition du 14 mai, le *Droit* d'Ottawa a donné au sujet de l'une de ces industries, des statistiques auxquelles j'emprunte

les deux chiffres suivants : l'industrie du coton emploie 16,000 ouvriers et ouvrières, à qui elle paie un salaire moyen de $10.00 par semaine. Il est évident que pour ces ouvriers du moins, si l'on veut bien me permettre ce cliché classique, le Pactole est encore à découvrir. Concluons donc sur ce sujet : en dépit des salaires élevés qui ont cours depuis peu dans certains métiers, le problème de s'assurer un revenu « suffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête » (Rerum Novarum), reste posé en permanence devant la majorité de nos travailleurs.

Le chômage

Ce problème est encore compliqué par les crises de chômage, que peu de travailleurs peuvent se vanter de n'avoir pas connues.

Il n'existe pas de statistiques officielles complètes sur le chômage involontaire en notre pays. De fait, il semble que de telles statistiques ne peuvent être établies que là où, comme en Angleterre, existe un système national d'assurance contre le chômage. Nos seules sources de renseignements sont les rapports des bureaux de placement, où les chômeurs peuvent se présenter pour inscrire leur demande de travail. Ces bureaux sont de diverses sortes. Il y a les bureaux commerciaux, fonctionnant pour le bénéfice de ceux qui les dirigent et où, trop souvent, la pire forme d'exploitation, celle du pauvre, se donne libre cours. Ces établissements ont soulevé les critiques les plus vives et sont aujourd'hui, en théories du moins, sévèrement réglementés. Pour leur faire concurrence, et sous la pression des associations ouvrières, les autorités municipales d'abord, provinciales ensuite, ont établi des bureaux de placements officiels qui rendent les plus grands services.

Enfin, depuis 1918, nous possédons une loi fédérale, touchant le placement, qui a pour but de coordonner l'action des bureaux de placement provinciaux et de suppléer, au besoin, à leur insuffisance. J'allais oublier de mentionner que les associations ouvrières et diverses institutions charitables s'occupent aussi de trouver du travail à leurs membres ou à leurs protégés sans emploi.

Avant l'intervention fédérale dans la question du placement, il n'existait aucun lien entre ces divers services, dont les statistiques, quand elles étaient tenues, restaient dispersées, de sorte qu'il est à peu près impossible aujourd'hui d'indiquer par des chiffres le mouvement du chômage involontaire au Canada pendant une période déterminée. On pourrait cependant, en analysant les rapports mensuels des correspondant de la *Gazette du Travail*, puis en synthétisant les renseignements ainsi obtenus, se faire une idée approximative des variations de l'emploi d'une année et d'une saison à l'autre, dans les divers métiers. On apprendrait ainsi, par exemple, qu'à la suite de la déclaration de la guerre, une crise de chômage a éclaté au Canada, qui s'est fait sentir durement dans l'hiver 1914-15 et au printemps de cette dernière année ; que l'enrôlement en masse de nos jeunes gens et la fabrication sur une grande échelle des munitions de guerre, sont venus bientôt changer cette situation du tout au tout, si bien qu'en 1917 et 1918 la crise de chômage avait fait place à une crise de la main-d'œuvre ; qu'après la signature de l'armistice, la fermeture des usines de munitions et la démobilisation ont ramené, mais pour très peu de temps et avec beaucoup moins de gravité la crise de chômage du début de la guerre. Et ceci nous amène à l'année 1919, époque à laquelle le service fédéral de placement a commencé à fonction-

ner. Nous disposons, depuis lors, pour juger des conditions de l'emploi dans notre pays, de données plus précises, quoique encore incomplètes et, ne fut-ce que pour cette raison, inexactes.

Les statistiques du service fédéral-provincial de placement sont incomplètes et inexactes parce que d'abord, elles ne couvrent que l'activité des bureaux officiels de placement provinciaux ou fédéraux ; parce que, aussi, beaucoup de chômeurs cherchent et trouvent du travail sans s'aider du concours d'aucun bureau de placement. Malgré leurs défectuosités elles n'en fournissent pas moins des renseignements précieux sur le chômage dans notre pays et valent incontestablement la peine d'être consultées. Il est seulement à regretter qu'elles ne couvrent pas une période de temps plus étendue.

Elles nous apprennent que de mars 1919, au 3 janvier 1920, le service fédéral-provincial de placement a enregistré 370,171 demandes d'emploi et 375,359 vacances et qu'il a effectué 259,-783 placements réguliers et 37,905 placements d'occasion ou pour une durée de moins de 8 jours.

A s'en tenir à ces chiffres, on devrait conclure, que, durant les dix mois couverts par ces statistiques, la question du chômage ne s'est pas posée au Canada, puisque les offres d'emploi ont excédé les demandes. Analysons-les cependant et nous verrons que tout en étant exceptionnellement favorable, la situation n'était pas tout à fait aussi brillante qu'elle nous paraissait au premier abord.

Que nous révèle en effet un examen plus attentif de ces statistiques ? Ceci, que les demandes de main-d'œuvre ont excédé les offres surtout à l'époque où les travaux de la terre réclament beaucoup de bras, c'est-à-dire depuis la fin de

mai jusqu'à la mi-octobre et que l'ouverture des travaux d'exploitation forestière a aussi contribué pour une part à cet excédent des positions offertes sur les positions demandées. Et comme un certain nombre de travailleurs ne veulent pas, tandis que beaucoup d'autres ne peuvent réellement pas se livrer à la culture ou se faire bûcherons, il en est résulté que la proportion des placements relativement aux offres et aux demandes d'emploi a baissé à mesure que les offres venant de la campagne se faisaient plus nombreuses, et que par suite la crise du chômage dans les villes n'a pas été notablement allégée par la crise de la main-d'œuvre agricole. Aussi, à l'automne, la saison active sur la terre étant terminée, les offres d'emploi ont commencé à excéder les vacances à remplir. Durant quatre semaines, du 13 décembre au 3 janvier, il y a eu 36,899 demandes et 22,194 offres d'emploi, laissant un surplus des demandes sur les offres de 14,705.

Durant le seul mois de janvier, les demandes d'emploi ont excédé les vacances de 20,008, et en février de 9,295. Aussi à cette date, le nombre des sans-travail inscrits au bureau central fédéral, s'élevait-il à 26,242. A partir du mois de mars la situation a commencé à s'améliorer de nouveau et il est certain qu'au début de cet été le chômage au Canada était réduit à sa plus simple expression. Mais il ne faut pas oublier que depuis quelques années, nous traversons une période exceptionnelle de prospérité industrielle due directement ou indirectement à la guerre. C'est ce qui explique pourquoi, pendant tout ce temps le problème du chômage n'a eu pour nous qu'un intérêt occasionnel, saisonnier.

Mais précisément parce qu'elles est anormale, cette situation ne pourra malheureusement pas se prolonger indéfiniment. Déjà de nombreux

indices font prévoir un ralentissement de l'activité industrielle, avec son inévitable contrecoup de la mise à pied d'un grand nombre de travailleurs. Dans les manufactures de chaussures et les établissements de confection en particulier on a commencé à réduire la production. Aussi tout en se défendant de le prédire, on ne peut s'empêcher de redouter un hiver dur aux pauvres.

Ces faits (comme du reste, et avec beaucoup plus de force encore, l'histoire économique de tous les pays à grande industrie) démontrent qu'il serait absurde d'espérer supprimer le chômage ou de se flatter d'écarter pour toujours les crises industrielles. Mais si on ne peut le supprimer, on peut du moins le réduire à son minimum, ce à quoi vise notre système national-provincial de placement. Mais cela ne suffit pas et l'on doit encore s'efforcer d'en amortir les douloureux contrecoups par l'assurance contre le chômage dont les difficultés d'application ne doivent pas nous faire perdre de vue l'urgente nécessité.

Travail des femmes et des enfants

Tout comme le chômage, le travail des femmes et des enfants est une ombre au tableau de notre prospérité industrielle, ombre qui va toujours grandissant.

En 1891, les femmes ne formaient que 11.07% des salariés, en 1911 la proportion était montée à 14.31%.[1] En 1891, il y avait 111 femmes sur 1,000, qui travaillaient à salaire ; en 1911, il y en avait 143.[2]

La guerre ayant, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, exercé son influence néfaste, le prochain recensement enregistrera sans aucun doute une aggravation de cet état de chose, aux conséquences si funestes.

[1] Recensement de 1911, vol. VI, tableau 6, p. XVI.
[2] Ibid, tableau 8, p. XVIII.

Le recensement de 1911 fixait à un peu plus de 25,000 le nombre des enfants de 10 à 14 ans qui étaient employés à salaire à cette époque. Ce chiffre était formé de 17,376 garçons et de 7,777 fillettes, ce qui représente 4.91% des garçons de cet âge, et 2.26% des filles. Tout en déplorant qu'il se trouve même un petit nombre d'enfants de moins de 14 ans qui se trouvent dans l'obligation de gagner, au moins partiellement leur vie, il faut bien admettre que ces chiffres n'ont rien de déprimant. On peut seulement se demander avec inquiétude dans quelle mesure les parents qui cachent l'âge véritable de leurs enfants pour les mettre plus tôt à l'ouvrage ont pu contribué à les fausser.

Je n'ai trouvé aucune statistique comparée qui m'eut permis de juger si le nombre des enfants qui travaillent a une tendance marquée vers la hausse ou la baisse. En l'absence de cette statistique,[1] espérons que nos lois provinciales qui tendent à supprimer, ou du moins à réduire le plus possible le travail des enfants, atteignent dans une large mesure, sinon complètement leur but et souhaitons que leur champ d'action, trop restreint à l'heure actuelle, soit considérablement étendu.

Durée de la journée de travail

Quelles sont maintenant les heures de travail de toute cette population ouvrière ?

Le ministre du Travail a répondu à cette question, au cours de la conférence industrielle nationale tenue à Ottawa en septembre 1919, en résumant les conclusions d'une enquête conduite par son département auprès de 8,500 firmes canadiennes. L'enquête a provoqué 6,250 réponses,

[1] Ceci n'est pas une affirmation que cette statistique n'existe pas.

couvrant le cas de 615,000 travailleurs environ, soit approximativement 50% du personnel des industries nationales. Et voici les renseignements qui s'en dégagent sur la longueur de la journée de travail au Canada : 9,088 des ouvriers recensés travaillaient 7 heures ou moins par jour, 7,818 travaillaient 7.30 heures par jour ; 266,-226 ou 43.4 du total travaillaient 8 heures ; 33,267 travaillaient 8.30 heures ; 152,729 faisaient la journée de 10 heures et 11,000 seulement travaillaient plus de 10 heures.[1]

Ces chiffres seraient des plus satisfaisants s'ils s'appliquaient à l'ensemble de nos ouvriers et employés. Malheureusement, ici comme dans le cas des ouvriers à domicile, il ne s'agit que des grandes entreprises où, en thèse générale, la journée de travail est plus courte que dans les petits établissements et il ne semble pas téméraire d'affirmer que la journée de 10 heures et plus reste la journée normale sinon de la majorité du moins d'une très forte proportion de nos travailleurs.

---

[1] Conférence industrielle nationale, Rapport officiel des débats, p. 70.

III

Malaise industriel et organisation professionnelle ouvrière

Les grèves

Quel que soit son sort, notre population ouvrière en est-elle satisfaite ? C'est la question qui se pose tout naturellement à l'esprit après la revue forcément trop rapide, que nous venons de faire de ses conditions de travail et d'existence. A cette question, il n'y a pas à hésiter un seul instant, il faut répondre non. Né, pourrait-on dire avec la grande industrie, et même avant, le mécontentement de la classe ouvrière, n'a cessé d'exister chez nous, plus ou moins général, plus ou moins aigu, suivant les difficultés ou la prospérité des temps et le caractère des influences morales qui prenaient de l'emprise sur nos travailleurs.

La statistique des grèves est le baromètre qui indique les variations du malaise industriel, mais comme toutes les statistiques, elle est très susceptible d'induire en erreur ceux qui la consulteraient sans être suffisamment avertis ou sans y mettre la réflexion et le discernement nécessaires.

C'est en 1901, l'année qui a suivi sa fondation, que notre département du travail, alors rattaché au Ministère des postes, a commencé à compiler et à publier des renseignements et des statistiques concernant les conflits industriels — grèves ou lockouts [1] au Canada. Du 1er janvier

[1] Les deux sont confondus dans les statistiques du gouvernement, mais les lockouts ne sont pas d'occurrence fréquente dans notre pays.

1901, au 31 décembre 1919, le nombre des conflits s'est élevé à 2,236, celui des ouvriers intéressés, à 650,597 et celui des journées de travail perdues à 16,761,039.[1]

Ces chiffres, qui paraissent formidables à première vue, perdent beaucoup de leur aspect terrifiant dès qu'on les analyse. En moyenne annuelle ils ne représentent que 118 conflits, 34,242 ouvriers intéressés et 882,154 journées de travail perdues. Un peu moins de 35,000 grévistes ou « lockoutés »,[2] mis en regard de la masse de nos travailleurs, cela ne forme pas, après tout, un contingent bien imposant. Quant aux quelques 882,000 journées de travail perdues, réparties entre tous nos salariés, elles ne représenteraient pas même une journée de travail par personne. Il est incontestable que le chomage involontaire par suite de maladie, d'accidents aux machines, des saisons mortes, etc., fait perdre à nos travailleurs beaucoup plus de temps et d'argent que les grèves et les lockouts, et constitue donc, au point de vue strictement économique, un problème encore plus grave que les conflits industriels.

Autre remarque qu'il importe de faire avant d'aller plus loin, c'est que la province de Québec a sa large part de difficultés ouvrières. Sans doute, au point de vue du nombre des conflits, elle paraît en meilleure posture que la province d'Ontario par exemple, n'ayant eu que 411 grèves et lockouts de 1901, au 31 juin 1919, alors que durant la même période, sa voisine en avait 924. De toute évidence, la différence de population entre les deux provinces est insuffisante à expliquer cet écart, et il reste acquis que, relativement et absolument parlant, la province d'Ontario a eu plus de différends industriels que la province de Québec. Là où les chiffres se rapprochent et de-

[1] Gazette du Travail, mars 1920, p. 290.
[2] Si l'on veut bien me permettre ce néologisme barbare !

viennent sensiblement égaux c'est au sujet du nombre d'ouvriers intéressés et du temps perdu. Le nombre des travailleurs affectés par les grèves et les lockouts durant ces dix-huit ans et demi a été en effet de 134,309 dans notre province et de 149,884 dans l'Ontario, et les journées de travail perdues de 2,085,756 dans la première et de 2,465,173 dans la seconde.[1]

D'où l'on serait sans doute tenté de conclure, d'abord que la crise sociale chez nous n'a rien d'inquiétant et ensuite, que, dans tous les cas, la tranquillité dont se vante la province de Québec, et que ses voisines lui envient, est parente de la vertu du Pharisien. Preuve qu'il faut se méfier des statistiques !

Pour donner à celles que nous venons de voir leur signification exacte, il faut ne pas perdre de vue certains faits. Le premier, est l'augmentation du nombre et de l'importance des conflits industriels au cours des trois dernières années. Alors que la moyenne annuelle des conflits durant les 19 années couvertes par nos statistiques a été, comme nous l'avons vu, de 118, nous en avons eus 148 en 1917 ; 196 en 1918 et 298, en 1919. De plus, alors que la moyenne annuelle des ouvriers intéressés n'atteint pas 35,000, le nombre de ces ouvriers a été de 48,329 en 1917, de 68,489 en 1918 et de 138,988 en 1919. Enfin, le temps, perdu a été de 1,134,970 journées de travail en 1917, de 763,241 journées en 1918 et de 3,942,189 en 1919.[2] Ces chiffres sont d'autant plus significatifs que 1917 et 1918 étaient des années de guerre, au cours desquelles le gouvernement a multiplié les mesures de toutes sortes et fait des efforts quasi surhumains pour maintenir en activité la vie industrielle de la nation.

---

[1] Rapport de la Conférence industrielle nationale, p. XXVII.

[2] Gazette du Travail, mars 1920, p. 290.

Plus significative encore est la statistique des grèves dites de sympathie ou de solidarité, ces sortes de grèves étant la révélation d'un état d'esprit très radical au sein des unions qui les déclarent. Or, de 1901 à 1917 inclusivement, il n'y eut que 38 grèves[1] de sympathie, guère plus de 2 par année, tandis qu'en 1918 il y en eut 13,[2] et 16[3] en 1919.

Ces dernières ont revêtu tous les caractères, et ce n'est pas de la faute de leurs dirigeants si elles n'ont pas pris toutes les proportions, d'une véritable révolution.

Le mouvement révolutionnaire au Canada

Commencé à Winnipeg le premier mai, par les ouvriers en métaux, le mouvement dégénéra bientôt en grève générale de tous les métiers de la ville, et s'étendit à plusieurs villes de l'Ouest, si bien qu'il finit par englober plus de 41,000 travailleurs et avait entraîné, quand il prit officiellement fin le 26 juin, la perte de 1,154,692 jours de travail.[4]

A Winnipeg, durant plusieurs jours, le comité de la grève fut virtuellement maître de la situation, ayant supplanté les autorités municipales élues. Le ravitaillement de la population ne se faisait qu'avec sa permission, la force policière locale n'obéissait qu'à lui, et bon nombre des employés de l'Etat, notamment les facteurs, reconnaissaient son autorité.

---

[1] J'ai obtenu ce chiffre en déduisant du total de 68 donné dans le rapport de la Conférence industrielle nationale, p. XXXIII, les 13 grèves de sympathie de l'année 1918 et les 17 grèves de sympathie attribuées dans ce rapport, aux 6 premiers mois de 1919.

[2] Gazette du Travail, mars 1919, p. 304.

[3] Gazette du Travail, mars 1920, p. 294. On notera le désaccord entre ce chiffre et celui de la note 1. Ce n'est pas la première fois que les statistiques de notre département du Travail, ne concordent pas entre elles.

[4] Gazette du Travail, mars 1920, p. 291.

Il y eut entre la police montée fédérale et les travailleurs en grève des rencontres violentes à la suite desquelles deux ou trois personnes perdirent la vie. Les communications postales, télégraphiques et téléphoniques avec le reste du pays furent suspendues, sauf pour la transmission des communiqués du comité de la grève, et une partie du personnel des chemins de fer ayant quitté le travail, la situation fut encore compliquée par une crise des transports.

Désertés par leur personnel, tous les journaux de la ville durent suspendre leur publication, sauf le journal ouvrier, devenu organe du Comité de la grève, qui parut régulièrement.

Les rumeurs les plus alarmantes, basées sur les faits et gestes des chefs de la grève et sur leurs principes révolutionnaires bien connus, circulèrent dans le pays, qui put se croire à la veille du grand chambardement. L'inquiétude du gouvernement était visible.

La division dans les rangs du travail, heureusement pas tous gagnés à la révolution, et l'attitude énergique des autorités fédérales appuyées par le sentiment unanime de la population non-ouvrière, sauvèrent la situation, mais la crise avait révélé quelle emprise les doctrines socialistes exercent dans certains milieux ouvriers canadiens, et combien frèle, combien instable apparaît, aux jours de trouble, la construction sociale qui nous abrite.

De toutes les provinces canadiennes où la grande industrie a pris quelque développement, seule la province de Québec est restée calme durant la crise. Les appels à la grève de sympathie n'ont éveillé chez ses travailleurs aucun écho inquiétant, le robuste bon sens et la foi profonde de l'immense majorité de ses ouvriers canadiens-français et catholiques les immunisant

contre la contagion démagogique. Ils sont bien prêts, — trop prompts même parfois — à faire grève pour une augmentation de salaire ou une réduction d'heures de travail, mais la grève politique, la grève anticapitaliste, la grève nettement socialiste leur répugne et ne peut pas compter sur leur concours.

La crise sociale de 1919 mit ce fait en pleine lumière, et a eu comme conséquence de provoquer dans les milieux anglophobes du pays, à l'égard de la province de Québec, sinon une transformation de sentiments, du moins un changement d'attitude, et nous a attiré une avalanche de compliments intéressés de la part de gens qui, quelques mois plus tôt, épuisaient à notre égard le riche vocabulaire d'injures que possède la langue anglaise.

Pas plus en sociologie, qu'en biologie, il n'existe de génération spontanée. Longtemps avant les tragiques événements du printemps dernier le socialisme était à l'œuvre dans notre pays s'efforçant de recruter et d'entraîner l'armée de la révolution.

Sur le terrain politique proprement dit, ses succès avaient été rares et précaires. Dans un pays où, par suite du système fédéral, le nombre des législateurs est phénoménal, on pouvait compter sur les doigts ses représentants aux parlements provinciaux et fédéral. Malheureusement chez nous comme ailleurs — sauf en France peut-être — la guerre a eu, entre autres conséquences funestes, un développement remarquable des éléments radicaux, qui ont remporté en ces derniers mois, sur le terrain politique, quelques brillantes victoires, tout en restant encore partout, en faible minorité.

C'est ainsi que dans la province d'Ontario, où ont eu lieu à l'automne de 1919 des élections

législatives, 11 députés ouvriers ou socialistes ont été élus. Je mets ensemble députés ouvriers et députés socialistes, parce que, en fait, ils marchent la main dans la main et parce que le programme de notre soi-disant parti ouvrier, tout comme celui du parti socialiste, conduirait, s'il était appliqué, à l'abolition de la propriété privée. En s'alliant avec le parti agraire, dit des Fermiers-Unis, tout récemment formé et dont le succès, en cette occasion, a été extraordinaire, ils ont pu escalader le pouvoir. C'est ainsi encore que plusieurs candidats ouvriers ont été élus aux récentes élections législatives du Manitoba et de la Nouvelle-Ecosse. Partout cependant le groupe ouvrier-socialiste ne pourra compter pour quelque chose qu'en entrant dans des alliances où une part au moins de ses principes devra être mise au rancart.

Dans le domaine économique et industriel la marche du socialisme a été à peu près la même que dans le domaine politique, mais plus accélérée.

C'est la fatalité du socialisme de mépriser les syndicats ouvriers, toujours trop conservateurs pour lui, et de ne pouvoir cependant se passer de leur concours. Aussi voit-on les militants socialistes, tout en dénonçant avec violence l'esprit réactionnaire et la timidité des syndicats, s'y enrôler en grand nombre, en vue de les détruire ou, si l'on préfère, de les transformer en autant d'instruments au service de leurs théories révolutionnaires.

Les plus impatients vont plus loin : ils s'efforcent de créer de toutes pièces des associations ouvrières tout imprégnées de leurs principes et qui s'emploieront à les appliquer le plus rapidement possible.

Et c'est ainsi que naquit aux Etats-Unis, vers 1905, la société dite : *The Industrial*

Workers of the World, qui voulait grouper les ouvriers par industrie — au lieu de par métier, comme le faisaient les unions ouvrières — dans le but avoué de préparer la grève générale. L'unionisme industriel prêchait la violation des lois, le sabotage et se donnait pour mission de renverser le capitalisme par la violence si nécessaire, et de le remplacer par un socialisme syndicaliste assez nébuleux d'abord, mais qui semble bien avoir trouvé sa parfaite expression dans la « dictature du prolétariat » ou le régime soviet.

Au temps de leur plus grande prospérité (en 1911) les I. W. W. n'avaient guère plus de 10,000 cotisants au Canada,[1] mais leur esprit s'infiltrait assez rapidement dans les unions ouvrières de métier où ils comptèrent bientôt plus de fidèles que dans leurs propres rangs. Si bien, qu'en 1911 et 1912, on eut ce spectacle extraordinaire d'une réunion de délégués des unions de métiers dites « internationales » condamnant le mode d'organisation de ces unions et approuvant le principe de l'unionisme industriel.[2]

Durant la guerre, l'activité antipatriotique des *Industrial Workers of the World*, devint telle que, au cours de l'année 1917, cent-soixante de leurs chefs furent mis en accusation aux Etats-Unis et condamnés. En 1918, le gouvernement de la république américaine interdit cette association en même temps que toutes celles qui se proposaient « d'amener par la violence des changements dans le système politique, social ou économique du pays.»

Au mois de septembre de la même année le gouvernement canadien plaçait à son tour les I. W. W. hors la loi, avec diverses autres associations révolutionnaires.

[1] Rapport annuel sur l'Organisation ouvrière au Canada pour l'année 1918, p. 32.

[2] Arthur Saint-Pierre : Questions et oeuvres sociales de chez nous, p. 133 et suivantes.

C'est au cours de cette même année 1918, et en vue de déjouer les efforts faits par l'Etat pour enrayer les progrès du mouvement révolutionnaire, que naquit la *One Big Union*, ou union monopole, laquelle ne fut jamais que l'unionisme industriel continué sous un autre nom. Les I. W. W. avaient toujours été en relations étroites et en sympathie d'idées avec les éléments révolutionnaires de l'étranger. La *One Big Union* (O. B. U.) a continué cette tradition. Dès sa première convention, tenue à Calgary, en mars 1919, elle a approuvé officiellement, à l'unanimité et sans réserve, la « dictature du prolétariat et le régime politique soviétique[1] ».

C'est la O. B. U., qui a organisé la grève de Winnipeg et toutes les grèves de sympathie qui sont venues s'y greffer. Malgré l'échec de ce mouvement révolutionnaire, elle comptait encore au Canada à la fin de 1919, pas moins de 41,000 membres répartis entre 101 unions locales.[2]

Il est à remarquer que la province de Québec ne comptait que 2 de ces unions locales, toutes deux à Montréal, l'une composée de travailleurs de tous les métiers et ayant comme secrétaire un personnage à nom anglais, W. Long, l'autre de travailleurs en cuir, dont le secrétaire s'appelait Sol. Sugar.[3] Il est évident que les milieux canadiens-français sont réfractaires à la culture bolschéviste.

Le syndicalisme international

Nous avons vu plus haut quelle sympathie l'unionisme industriel avait rencontré dans notre mouvement d'organisation ouvrière que l'on est

---

[1] Rapport annuel sur l'Organisation ouvrière au Canada année 1919, p. 59.

[2] Rapport annuel sur l'Organisation Ouvrière, 1919, p. 35.

[3] Ibid. p. 36.

convenu d'appeler international, encore qu'il n'ait pas le monopole de l'internationalisme dans nos milieux ouvriers. C'est encore « l'Internationale » qui a fourni à la *One Big Union*, ses chefs et ses troupes et il est temps d'aborder la brève étude que nous voulons faire de ce groupement syndical, de beaucoup le plus important parmi les quatre ou cinq qui se disputent les travailleurs canadiens.[1]

On désigne au Canada sous le nom de syndicalisme international celui qui se rattache à la *Fédération Américaine du Travail.* Il est composé en très grande partie, mais non pas uniquement, d'unions ouvrières dont les quartiers généraux et la grande majorité des membres sont aux Etats-Unis. A la fin de 1919 il était représenté dans notre pays par 2,309 unions locales et 260.-247 adhérents, sur un grand total de 2,847 unions ouvrières et 378,047 ouvriers syndiqués enregistrés au département du travail. Il faut encore ajouter à ces chiffres un certain nombre de syndicats et d'ouvriers syndiqués qui, canadiens ou nationaux en ce qu'ils ne se rattachent à aucune organisation ouvrière étrangère, témoignent de leur sympathie pour le syndicalisme international en s'affiliant au Congrès des Métiers et du travail du Canada, création et porte-parole autorisé de l'unionisme international en notre pays.

---

[1] On peut se procurer des documents officiels sur le syndicalisme international en s'adressant au Bureau de la Fédération Américaine du Travail, Washington, D.C., et au Secrétariat du Congrès des **Métiers et du Travail du Canada,** édifice Hope, rue Sparks, Ottawa. Les rapports annuels du Ministère du travail sur l'organisation ouvrière — malheureusement publiés en anglais seulement, par ce ministère francophobe — sont aussi une mine précieuse de renseignements. J'ai déjà moi-même étudié ce mouvement plus en détail que je ne puis le faire ici dans mon ouvrage : **Questions et oeuvres sociales de chez nous** et dans deux brochures : **L'Organisation ouvrière dans la province de Québec** et **la Fédération Américaine du Travail.** On consultera aussi avec profit une excellente étude d'un jeune chef ouvrier **M. Alfred Charpentier : Dans les serres de l'aigle.**

L'union de métier est la base, la partie essentielle et vitale de tout le syndicalisme international, tel que compris et préconisé par la Fédération Américaine du Travail. Dans son domaine, cette union est autonome et connaît souverainement des questions qui concerne uniquement son métier : salaires, conditions de travail, grèves, etc.

Pour promouvoir leurs intérêts communs et augmenter leur influence sur l'opinion publique et les gouvernements, les unions de métiers ont établi diverses fédérations connues, pour la plupart sous le nom de Conseils. Certaines de ces fédérations groupent tous les métiers d'une même industrie, comme le Conseil des Métiers de la construction ou du bâtiment, ou le Conseil des métiers alliés de l'Imprimerie. Dans toutes les villes où l'unionisme international a pris quelque développement on trouve une fédération qui englobe — en principe, car l'affiliation n'est pas obligatoire et plusieurs unions s'y refusent — toutes les unions de métiers de la région. Ce genre de fédération est désigné sous le nom de Conseil des métiers et du travail de... telle ville. Enfin, les unions de métier ont créé, au Canada, une fédération nationale, qui est le Congrès des métiers et du travail du Canada, et elles se rattachent par un lien d'affiliation parfois direct, mais qui passe le plus souvent par l'intermédiaire des quartiers généraux de l'union, situés aux Etats-Unis, à cette vaste association internationale, qu'est la Fédération Américaine du Travail. Mais toutes ces fédérations ont leur rôle nettement déterminé, qui laisse intact l'autonomie de l'union dans les questions qui l'intéressent directement. Même dans les questions d'intérêt général, les fédérations ne peuvent agir sur les ouvriers syndiqués que par l'intermédiaire de

l'union ; celle-ci garde toujours, absolue et sans partage, son autorité sur ses membres.

Le rôle des fédérations aux divers degrés est à peu près exclusivement législatif et éducatif. Il leur appartient de travailler dans leur domaine respectif à la diffusion des principes de l'unionisme international, de promouvoir une législation favorable aux travailleurs et de combattre tout projet de loi hostile à la classe ouvrière... ou qui leur paraît tel. Aucune d'elles n'a le pouvoir de déclarer, conduire, interdire ou terminer une grève.

Quand l'une des unions qui leur sont affiliées se trouve engagée dans un conflit industriel, elles se bornent à lui accorder leur appui moral, à mettre à sa disposition, sans les lui imposer, le concours de leurs chefs les plus expérimentés. Exceptionnellement, quand l'importance de la grève leur paraît justifier ce sacrifice, elles puisent dans leur fonds général—n'ayant pas de caisse de grèves — une somme forcément minime et la versent à l'union intéressée, plutôt en témoignage extraordinaire de sympathie que pour apporter une aide efficace.

L'Exécutif de la Fédération américaine du travail dispose seul, de pouvoirs plus étendus. Dans certaines limites précises fixées par les règlements il peut prélever sur tous les membres de la Fédération une contribution extraordinaire de quelques sous par membre, pour venir en aide à un syndicat aux prises avec le capital dans une lutte — grève, lockout, ou procès — d'une envergure et d'un intérêt exceptionnels. Il reste à l'union qui voudrait soustraire ses membres au paiement de cette cotisation spéciale la ressource de se retirer de la Fédération. L'union ainsi secourue par cette dernière garde la direction du conflit où elle est engagée.

Cette autonomie presque absolue des unions de métiers paraît à bon nombre des chefs du syndicalisme international à tendances centralisatrices et radicales une grave défectuosité dans l'armature de ce syndicalisme, en ce que surtout, elle rend à peu près impossible le déclanchement et surtout le succès d'une grève générale ou de toute autre action d'ensemble dans la lutte contre le capital. Les *Industrial Workers of the World*, et la *One Big Union* sont nés de cette conviction. Le conflit entre les partisans de l'union de métiers autonome et les promoteurs de l'unionisme industriel s'est poursuivi durant de longues années au sein même du syndicalisme international, dont ces derniers se gardaient bien de sortir, y trouvant un champ admirable pour leur propagande. Au printemps de 1919 cependant, se croyant maîtres de la situation et croyant le moment venu de frapper un grand coup, les promoteurs de la O. B. U. convoquèrent en mars à Calgary, une convention des unions ouvrières, à laquelle prirent part 237 délégués, venus de la Colombie-Anglaise, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ouest ontarien. Ces congressistes, délégués pour la plupart sinon tous d'unions internationales, votèrent d'enthousiasme en faveur du principe de l'unionisme industriel et adoptèrent une résolution recommandant aux unions sur lesquelles ils pouvaient avoir de l'influence de sortir du mouvement ouvrier international et de se réorganiser, d'après les principes de la O. B. U. La résolution ne tarda pas à produire ses effets, les désaffiliations se succédèrent rapidement et le moment vint où il sembla que dans l'Ouest du moins, le syndicalisme international ne serait bientôt plus qu'une chose du passé. Grisés par leurs succès, les chefs du mouvement sécessionistes voulurent

aller trop vite et lancèrent, à l'occasion de la grève des travailleurs en métaux de Winnipeg, au mois de mai l'an dernier, la grève générale dont l'échec vint arrêter, au moins pour un temps, leur marche en avant. Le syndicalisme international se ressaisit, et envoya sur place un organisateur d'expérience avec mission de reconstituer les unions débandées et de sauver tout ce qui pourrait être sauvé du désastre. Il réussit dans une certaine mesure, plus peut-être que ne l'espéraient ses mandataires. Et cependant, la presque totalité des ouvriers syndiqués en Colombie-Anglaise — environ 19,000 sur un total de 21,000 — sont passés du syndicalisme international à la O. B. U.[1]; les unions internationales sont pratiquement disparues de Fort-William et de Port-Arthur, Ont., ou du moins y sont dans un tel état d'anarchie, qu'elles ont négligé de faire rapport au département du travail[2]; et le nombre de syndiqués à Winnipeg, Manitoba, dont il a été fait rapport au département, est tombé à 5,000, de 10,500 qu'il était en 1918. Et l'on pourrait citer des statistiques tout aussi significatives pour plusieurs autres villes de l'Ouest. Ajoutons que le travail de désagrégation se poursuit et que, de temps à autres, une brève dépêche publiée dans les journaux nous apprend que telle et telle union de l'Ouest a mis fin à son affiliation au syndicalisme international pour adhérer à l'O. B. U. Malgré donc une augmentation considérable de ses effectifs enregistrée par le mouvement ouvrier international, augmentation dûe au succès de sa propagande dans l'Est et surtout à l'affiliation en bloc d'unions restées jusque là indépendantes, il est incontestable que ce mouvement a subi un rude assaut, dont il s'est très mal défen-

[1] Rapport sur l'Organisation Ouvrière au Canada pour l'année 1919, p. 9.
[2] Ibid., p. 270.

du et que son avenir, dans l'Ouest canadien du moins, reste précaire.

Les principes du syndicalisme international

Comment expliquer qu'un mouvement aussi ancien et aussi puissamment constitué que le syndicalisme international et qui se vante à ses heures d'être la meilleure digue à opposer au flot révolutionnaire, puisse compter dans ses rangs une aussi forte proportion d'éléments radicaux, au point de voir sa propre existence mise en péril. Un rapide examen des principes de ce mouvement ouvrier va nous fournir l'explication de cet apparent mystère.[1]

Le syndicalisme international se proclame neutre en matière religieuse et ouvre ses rangs à tous les travailleurs sans distinction de croyances religieuses, ou d'opinions économiques ou sociales. Il fut, en conséquence, envahi dès ses débuts par les propagandistes socialistes à qui il offrait un merveilleux champ d'action, et qui, constamment en minorité dans ses rangs n'en ont pas moins imprimé fortement leur marque dans la constitution de certaines unions, dans la déclaration de principes du Congrès des métiers et du travail du Canada, substantiellement semblable à celle de la Fédération Américaine du Travail, et dans les débats des réunions annuelles et les résolutions qui y sont votées.

Dans les constitutions d'abord : voici celle de l'union des travailleurs en chaussures qui réclame « la suppression finale du système de concurrence des salaires et la possession par le peu-

[1] J'ai discuté la question avec plus de détails que je ne puis le faire ici dans mon ouvrage : **Questions et Oeuvres sociales de chez nous**, spécialement aux chapitres II, VI, VII, VIII et IX, de la deuxième partie, et dans mes deux brochures déjà citées : **L'Organisation Ouvrière dans la province de Québec et la Fédération Américaine du Travail.**

ple collectivement, de tous les moyens de production, distribution, transport, communication et d'échange[1] ».

Voyons maintenant les articles les plus significatifs de la déclaration de principes du Congrès des métiers et du travail du Canada.[2]

1° Instruction gratuite et obligatoire, *et donc, écoles d'Etat.*

2° Journée légale *de travail,* de six heures et six jours par semaine.

3° Inspection — *et par suite, dans une certaine mesure du moins, contrôle* — de toutes les industries.

6° [3] Exploitation par le peuple et pour le peuple de toutes les entreprises publiques telles que chemins de fer, télégraphes, téléphones, aqueducs, éclairage, etc.[4]

7° Réforme de l'impôt par la diminution des charges qui pèsent sur l'industrie et l'alourdissement des taxes sur la propriété immobilière.

Avec l'inaliénabilité des terres publiques, l'application rigoureuse de cet article aurait tôt fait de faire disparaître complètement la propriété privée du sol. Mais continuons nos citations.

10° L'étiquette unioniste sur tous les produits manufacturés et sur tout le matériel du gouvernement et des municipalités, *ce qui aurait pour effet pratique de rendre le syndicat obligatoire.*

---

[1] Constitution de l'Union des travailleurs en chaussures, édition de 1908, pp. 3 et 4.

[2] Les mots en italique sont de moi, le reste est emprunté textuellement à la déclaration (Compte rendu de la réunion annuelle du Congrès, 1919, p. 258), chaque fois que la construction de la phrase le permet.

[3] J'ai conservé aux articles de la déclaration leur numéro d'ordre.

[4] Il faut ajouter à cet article la nationalisation des banques et l'inaliénabilité des terres publiques, réclamées par le parti ouvrier, créature du syndicalismes international.

15° Législation directe par l'initiative et le referendum.

Cette déclaration de principes est celle du Congrès depuis plusieurs années, sauf cependant pour ce qui concerne la journée de travail. Ce n'est qu'en 1917 que l'on substitua la demande pour une journée de six heures, à la demande pour une journée de huit, qui faisait partie du programme du Congrès depuis sa fondation et qui figure encore dans la déclaration de principes de la Fédération Américaine du Travail.

Comme on peut bien le supposer, les résolutions votées par le Congrès n'ont pas la fixité de sa déclaration de principes, mais en revanche, elles révèlent beaucoup mieux les courants qui dominent dans le mouvement à un moment donné.

En 1911, le Congrès a approuvé, ainsi que nous l'avons déjà vu, le principe de l'unionisme industriel. Et je veux bien admettre que quelques-uns des délégués qui ont voté cette résolution n'entendaient approuver qu'une méthode d'organisation professionnelle, mais vu ses promoteurs et les motifs, connus de tous, qui les faisaient agir, la résolution n'en garde pas moins toute sa signification. En 1912, le Congrès a voté une résolution recommandant la diffusion de la doctrine marxiste, « afin d'apprendre au peuple ce qui est nécessaire pour obtenir son émancipation ».[1] En 1917 et en 1918, le Congrès a beaucoup discuté la conscription de la richesse et une résolution réclamant cette conscription avant la mise en vigueur de la conscription des hommes n'a été battue que par quelques voix (101 pour, 111 contre). Et cela, malgré, ou peut-être parce que, au cours de la discussion, l'un des

[1] **Questions et Oeuvres sociales de chez nous, p. 201.**

orateurs avait expliqué que par conscription de la richesse il fallait entendre « la socialisation complète des industries essentielles de la nation ».[1] Une résolution d'un caractère socialiste très marqué a donc obtenu près de la moitié des suffrages des délégués présents.

Pour finir de démontrer, s'il en était nécessaire, les tendances nettement socialistes de notre mouvement ouvrier international il suffit de rappeler que, chaque fois que le Congrès a demandé à ses membres de se livrer à l'action politique, il leur a recommandé d'agir de concert avec les groupements socialistes de leur région.

Concluons donc, sans craindre d'être injuste ou de soulever une contradiction de bonne foi, que, tel qu'il est constitué et tel qu'il fonctionne chez nous, le syndicalisme international joue, à l'égard du socialisme, le rôle d'une sorte de serre-chaude : il en favorise la croissance et n'a donc pas le droit de s'étonner, ni de dégager sa responsabilité, lorsque la plante, cultivée par lui avec tant de soin, produit ses fruits vénéneux.

Unions nationales

A côté de l'unionisme international subsiste au Canada un mouvement ouvrier national peu développé et qui, au surplus, manque d'unité. Il comprend quelques unions de métier sans lien entre elles, mais vivant d'une vie autonome, sauf cinq ou six qui forment la Fédération canadienne du travail. Ces six unions, et les autres unions nationales avaient ensemble, en 1918, un total de 332 sections et 37,928 membres,[2] ce qui marquait un léger progrès sur l'année précédente. En 1919, le nombre des sections était tombé à 325 et celui

---

[1] Rapport du Congrès d'Ottawa, p. 158

[2] Ces chiffres comprennent quelques syndicats catholiques.

des membres à 33,372.[1] A mon avis, ce genre de syndicalisme, sans beaucoup d'influence dans le présent, est aussi sans avenir.

Le syndicalisme catholique

Beaucoup plus influent déjà et destiné sans aucun doute à jouer un rôle de premier plan dans la vie économique et sociale du pays, est le syndicalisme catholique, que je ne puis passer sous silence, mais sur lequel je ne vous donnerai que des indications sommaires, un autre professeur de la *Semaine*, M. l'abbé Adam, étant chargé de vous en parler.

Les origines du syndicalisme catholique remontent à 1901, alors que, à la suite d'une grève désastreuse pour elles, les unions nationales de travailleurs en chaussures de la ville de Québec consentirent à inclure dans leur constitution, une adhésion formelle à l'encyclique *Rerum Novarum*, et acceptèrent un aumônier. Ses principales étapes sont[2] : en 1907, fondation, à Montréal, des associations professionnelles féminines, affiliées à la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, à Chicoutimi, de la Fédération ouvrière de Chicoutimi devenue, en 1912, la Fédération ouvrière mutuelle du nord ; en 1912, fondation de la Corporation ouvrière catholique des Trois-Rivières, et du Syndicat, masculin, des employés du Commerce et de l'Industrie de Montréal ; en 1913, organisation à Montréal, de la Fédération ouvrière

[1] Le léger recul s'explique par le fait que l'an dernier, le Département du travail a compté à part les syndicats catholiques, qui précédemment figuraient dans les statistiques du mouvement national, et par cet autre fait que certains syndicats nationaux sont passés à l'Internationale, dont aucune grave question de principes ne les séparait.

[2] A part le travail de M. l'abbé Adam, je ne connais d'étude d'ensemble sur notre mouvement syndical catholique, que celle publiée par le Département du travail dans son dernier Rapport annuel sur l'organisation ouvrière. J'ai moi-même esquissé, en 1913, l'histoire des origines du mouvement dans le dernier chapitre de ma brochure sur l'Organisation ouvrière dans la province de Québec.

catholique, centre d'étude et de propagande qui établit bientôt deux syndicats professionnels, et qui était en bonne voie d'en fonder d'autres lorsque la guerre et d'autres événements de moindre importance, vinrent disperser les initiateurs de ce mouvement plein de promesses.

Après cela, la propagande syndicale catholique languit durant quelques années dans la région de Montréal.[1] Pendant ce temps elle recevait une impulsion nouvelle dans le diocèse de Québec et se maintenait très bien à Chicoutimi et aux Trois-Rivières.

Depuis près de deux ans le syndicalisme catholique avance à pas rapide dans la voie du progrès. Il s'étend aujourd'hui à presque tous les diocèses des provinces ecclésiastiques de Québec et de Montréal et à l'archidiocèse d'Ottawa. Il comprend 83 syndicats, subdivisés en un très grand nombre de sections, et 35,000 membres.[2]

---

[1] On me permettra d'offrir ici au R. P. Léonidas Hudon, s.j., fondateur de la Fédération des Ligues du Sacré-Coeur, et de l'Ecole Sociale Populaire, un hommage ému. Avec une douceur, une patience et une énergie inlassables, il a travaillé un sol combien ingrat, et les succès que remportent aujourd'hui les ouvriers si méritants de l'action sociale catholique dans le diocèse de Montréal, sont dus, pour une large part, au rude travail de défricheur accompli par ce modeste religieux.

[2] Ces syndicats se sont réunis en congrès à Chicoutimi, quelques jours après la Semaine Sociale et ont jeté les bases de la Fédération des syndicats ouvriers catholiques.

IV

Organisation patronale, Législation sociale

Autant et plus que les ouvriers, les patrons ont compris les avantages de l'association et se sont empressés de se les assurer. L'association des manufacturiers canadiens et ses nombreuses sections, les Chambres de commerce, les associations de marchands et d'entrepreneurs couvrent le pays et l'on trouve peu d'industriels ou d'hommes d'affaires qui ne fassent pas partie de l'une ou de plusieurs d'entre elles.

Caractère utilitaire de ces associations

Malheureusement, tous ces groupements patronaux ont un but exclusivement mercantile et ne se préoccupent guère ou pas du tout du rôle social élevé qu'ils pourraient et devraient remplir.

Parlant d'une façon générale, et sans ignorer que la règle a eu ses nombreuses et honorables exceptions, l'on peut dire que le patronat canadien s'est laissé trop absorber par le souci d'organiser ses affaires en vue du bénéfice à réaliser, et ne s'est préoccupé qu'occasionnellement (souvent dans l'unique mesure où les travailleurs ont pu l'y forcer) de l'élément humain de ses entreprises. De tournure d'esprit très pratique, fort peu théoricien, il a accepté (dans certains cas après étude faite, mais la plupart du temps d'instinct) la doctrine commode pour lui, de cette partie de l'économie politique orthodoxe, qui proclame la liberté du travail et veut soustraire les relations industrielles à l'intervention des lois.

Pendant longtemps il a mené une lutte vigoureuse contre l'organisation ouvrière, dans l'espérance de l'écraser. Pour bon nombre de ses membres la lutte dure encore, mais d'autres, plus nombreux je crois, se résignent d'assez bonne grâce aujourd'hui à traiter avec elle.

Très ombrageux en matière de législation sociale, il a souvent fait preuve d'un égoisme compréhensible peut-être, mais inexcusable quand même en s'opposant de toutes ses forces à l'adoption de la plupart de nos lois sociales les plus nécessaires et les plus bienfaisantes, et en ne se prêtant que de mauvaise grâce à leur application une fois qu'elles furent votées. Illustrons cette double affirmation de quelques exemples.

C'est à cause de l'opposition tenace des financiers et des commerçants organisés que nous n'avons pas encore de loi fédérale sur la coopération. Tous les ans, dans leurs rapports au département provincial du travail de Québec les inspecteurs du travail de cette province signalent de nombreuses violations de la loi des fabriques, notamment des articles qui interdisent l'emploi d'enfants trop jeunes. Soit insouciance, soit mauvais vouloir, les marchands détaillants ont, pour la plupart, rendue inopérante la loi qui les oblige à fournir des sièges à leur personnel féminin et .... à lui permettre de s'en servir.

Une heureuse évolution

Pour être juste et complet cependant, je dois signaler une heureuse et récente évolution dans l'attitude d'une partie au moins du patronat à l'égard du problème ouvrier.

A l'occasion de la Conférence industrielle nationale tenue à Ottawa en septembre 1919, l'Association des Manufacturiers canadiens a établi au sein de son Exécutif, un Comité per-

manent des relations industrielles, dont le nom dit assez la nature et le but. Le premier rapport de ce Comité a été soumis au Congrès général des manufacturiers tenu à Vancouver du 7 au 10 du présent mois, (juin). Le Secrétaire de l'association a eu la courtoisie de m'en donner une copie avant même qu'il ne fut présenté au Congrès. C'est un document, qui ne manque pas de valeur, sur la crise sociale canadienne envisagée au point de vue patronal. Je regrette que le temps me manque pour l'analyser devant vous.[1]

De leur côté, les entrepreneurs constructeurs de Toronto et d'Ottawa ont établi, en 1919, de concert avec les unions des métiers du batiment de leur ville respective, des conseils mixtes, sur le modèle des fameux conseils Whitley. Vers le même temps, l'Imperial Oil Co. introduisait dans son administration le conseil mixte de patrons et d'ouvriers et la International Harvester faisait la même chose. Malgré que les unions ouvrières soient hostiles au système adopté par ces deux dernières compagnies,[2] parce qu'elles y voient une menace pour leur existence, de telles initiatives, dont la Gazette du Travail nous apporte presque tous les mois de nouveaux exemples, semblent bien indiquer chez les patrons une disposition grandissante à discuter avec leur personnel les conditions de travail, au lieu de les lui imposer sans explication. Tout en nous abstenant de nous prononcer ici sur les diverses modalités que prend, depuis trois ou quatre ans, ce qu'on a appelé tout récemment aussi la « démocra-

[1] On peut se procurer cette brochure au siège de l'Association, à Toronto ; Elle a pour titre : Report of the Industrial relations Comittee.

[2] Il s'agit du système Rockfeller chaudement défendu par l'hon. Mackenzie-King à la Conférence industrielle, au cours d'un intéressant débat, provoqué par les attaques des délégués ouvriers. M. King a exposé en détail les origines et le fonctionnement du système Rcokfeller dans son livre (un peu touffu, mais rempli d'excellentes choses) : **Industry and humanity.**

tisation de l'industrie », il me semble que, en notre qualité de membres d'une Ecole sociale qui préconise dans son ensemble, depuis tant d'années, une organisation du travail basée sur les syndicats distincts de patrons et d'ouvriers que tiennent en contact permanent des commissions mixtes, nous pouvons nous réjouir de l'évolution que révèlent dans notre vie industrielle les initiatives que je viens de signaler.

Le rapport de la Conférence industrielle nationale fournit quelques autres exemples du nouvel état d'esprit qui se développe dans la classe patronale au sujet des problèmes du travail. Sans doute, il met aussi dans une lumière crue les différences profondes d'opinions qui existaient entre délégués patronaux et délégués ouvriers sur des questions importantes comme la journée de huit heures et le contrat collectif. Mais que, au cours de la Conférence, les représentants du patronat se soient ralliés unaniment au principe de la représentation ouvrière dans la direction des entreprises, au salaire minimum légal, à la réglementation du travail dans les établissements industriels, aux assurances sociales, etc., voilà qui indique, dans la mentalité de nos industriels et de nos hommes d'affaires les plus importants, une évolution considérable et susceptible de produire, dans notre vie économique et sociale, les fruits les plus heureux.

Législation sociale

Il y a longtemps chez nous que l'Etat a renoncé, dans le domaine économique et sociale, à la politique du laissez faire et qu'il s'emploie avec souvent plus de zèle que de bonheur, à la solution de nos problèmes sociaux.

Un peu sous la pression des associations ouvrières du temps, mais beaucoup par esprit d'imi-

tation de ce qui se passe en Angleterre, notre gouvernement fédéral nous a doté, dès 1872, d'une loi sur les syndicats ouvriers. Cette loi, dont le principe est excellent, n'en reste pas moins une pièce de législation malheureuse, car elle donne la consécration officielle à une fausse conception de l'organisation ouvrière, celle qui veut en faire uniquement une organisation de combat. Elle pourvoit à l'octroi de la personnalité civile aux unions ouvrières remplissant certaines conditions faciles, mais elle est restée inopérante sur ce point. Du moins, je ne connais pas un seul syndicat ouvrier qui se soit prévalu de ses dispositions à cet égard. Aucune de nos législatures provinciales n'ayant jugé bon jusqu'ici de voter une loi sur l'organisation professionnelle, il s'en suit que celles de ces associations qui désirent acquérir la personnalité civile se trouvent fort embarrassées, obligées qu'elles sont de se plier aux exigences de statuts qui n'ont pas été faits pour elles et ne répondent pas à leur besoin. Il y a là, dans notre législation sociale une importante lacune à combler.[1]

En 1901 le gouvernement du regretté Sir Wilfrid Laurier établissait un sous-ministère du travail, sous l'autorité du Ministre des postes. Ce sous-ministère fut subséquemment érigé en ministère et eut pour premier titulaire l'actuel chef de l'opposition fédérale, l'hon. MacKenzie-King, qui, du reste, présidait à ses destinées depuis le début en qualité de sous-ministre. La mission de ce ministère, qui n'a cessé de prendre de l'ampleur, se bornait au début à collationner et publier des statistiques relatives au travail et à

[1] Au moment de livrer ce travail à l'imprimeur, je lis, dans la Revue Trimestrielle de juin 1920, une excellente étude de M. Léon Mercier-Gouin sur la situation légale de l'organisation ouvrière au Canada. Il me fait plaisir d'y renvoyer mes lecteurs.

administrer une loi de conciliation et d'arbitrage votée elle aussi en 1901.

En 1907, nos statuts se sont enrichis de la « Loi des Enquêtes en matière de différends industriels », l'une des lois les plus importantes, et les plus bienfaisantes aussi, de toute notre législation sociale. Cette loi a subi, depuis, divers amendements qui n'en ont pas modifié l'essence. L'un de ces amendements l'a rendue applicable, du consentement de tous les intéressés, aux conflits qui surviennent dans l'industrie privée. Dès l'origine elle s'appliquait, et elle s'applique encore, obligatoirement aux difficultés qui s'élèvent entre la direction et les employés des services d'utilité publique. En vertu de ses dispositions, ces derniers ne peuvent quitter collectivement le travail, ni être congédiés, avant qu'une enquête n'ait été faite sur les griefs allégués par eux ou contre eux, et que les enquéteurs n'aient fait leurs rapports sur la réalité de ces griefs et les moyens d'y remédier. L'enquête finie et ses conclusions communiquées aux intéressés, ceux-ci reprennent leur liberté d'action, la loi ne comportant aucune autre sanction que la publication du rapport de l'enquête, et la réprobation publique qui s'en suivrait pour celle des deux parties en cause, dont l'attitude apparaîtrait évidemment déraisonnable. Pour donner une bonne idée de l'efficacité de cette sanction, et par suite de l'excellence de la loi des Enquêtes, il suffira de dire que sur 287 différends soumis, de 1907 au 31 mars 1919, à autant de commissions nommées en vertu de cette loi, 24 seulement, soit un peu moins de 9%, n'ont pu être réglés.[1] Il est donc incontestable que la Loi des enquêtes a rendu de très grands services. Aussi, malgré les attaques périodiques, et d'ailleurs dépourvues de violence, dont elle est l'ob-

[1] Rapport annuel du ministère du travail pour l'année fiscale terminée le 31 mars 1919, version anglaise, page 76.

jet à chaque réunion annuelle du Congrès des Métiers et du travail, est-elle très populaire, même parmi les travailleurs organisés, qui l'appellent souvent à leurs secours dans leurs difficultés avec leurs patrons.

Presque tous les gouvernements provinciaux, et parmi les tout premiers celui de la province de Québec, ont établi un sous-département du travail chargé, en particulier, de l'élaboration des lois sociales jugées nécessaires et de leur administration une fois qu'elles sont votées. Presque tous aussi, celui de la province de Québec en tête je crois, ont fait voter une loi de conciliation et d'arbitrage qui, dans notre province du moins a coopéré efficacement avec la loi fédérale et a rendu comme elle les plus grands services.

L'organisation officielle du placement est considérée, vu l'insuffisance de notre organisation professionnelle sur ce point, comme un moyen nécessaire à employer dans la lutte contre le chômage. Ce sont les autorités municipales qui ont ici battu la voie. Je crois que l'un des plus vieux, sinon le plus ancien des bureaux de placement officiels du Canada est le bureau de placement municipal de Montréal. Les autorités provinciales sont ensuite intervenues. Il y a déjà quelques années que, dans la province de Québec, un service provincial de placement s'étend aux principales villes et rend de très appréciables service. Enfin, en mai 1918, le gouvernement fédéral faisait voter une loi dite de coordination des bureaux de placement, dont le but est, non seulement de coordonner l'activité des bureaux de placement provinciaux, mais encore de suppléer à l'absence de tels bureaux là où le besoin pourrait s'en faire sentir. J'ai déjà donné des chiffres qui démon-

trent toute l'ampleur des services rendus par la nouvelle loi dans la lutte contre le chômage.[1]

Autres lois sociales

A cause des développements inattendus que ce cours a pris, bien malgré moi, un peu aussi parce que j'ai déjà eu l'occasion de les étudier ailleurs en détail,[2] je ne ferai que mentionner ici les autres lois sociales les plus importantes, qui figurent dans nos statuts.

Cinq provinces canadiennes sont aujourd'hui dotées d'une loi de salaire minimum. Ce sont : le Manitoba, la Saskatchewan, la Colombie-Anglaise, Ontario et Québec. La loi de Québec, votée et sanctionnée au printemps de 1918 a, entre autres défauts, celui d'être restée inappliquée.

Six ou sept des neuf provinces canadiennes. et parmi elles la province de Québec encore, ont mis en vigueur des lois de compensation ouvrière ou des accidents du travail. La première en date de ces lois, celle de Québec, est aussi la moins généreuse et aurait besoin, pour donner aux travailleurs une protection équitable, d'être, suivant le vieux cliché, revue, corrigée et augmentée.

Enfin, toutes nos provinces, sauf l'île du Prince-Edouard où l'industrie n'existe guère, ont une législation spéciale pour la protection des femmes et des enfants qui travaillent. Dans ses dispositions essentielle cette législation ne varie pas beaucoup d'une province à l'autre. Elle tend à restreindre le travail des enfants trop jeunes, c'est à dire en règle générale âgés de moins de

---

[1] Voir la troisième partie de cette étude à l'article Chômage.

[2] La Protection légale de la femme qui travail, dans la **Bonne Parole**, juillet-août 1917 ; Sweating system et salaire minimum, **Revue Trimestrielle**, août 1919 : Rapport sur le Devoir social dans les classes industrielles et commerciales et discussion, dans la collection de l'Ecole sociale populaire ; Un Annuaire canadien de législation ouvrière, dans la Presse du deuxième samedi de janvier 1918.

14 ans ; elle interdit l'emploi des femmes et des enfants dans certaines industries particulièrement pénibles ou dangereuses ; et limite les heures de travail des enfants et des femmes dans les fabriques, etc. Partout où existe une législation sociale quelque peu développée un système d'inspection plus ou moins effectif a été établi pour en surveiller l'application.[1]

Le patron Etat

Assez disposés à voter des lois pour améliorer les conditions du travail dans l'industrie privée, nos gouvernements passent pour être eux-mêmes d'assez mauvais patrons. On leur reproche une certaine ladrerie et surtout une extrême lenteur, même une répugnance visible, à faire bénéficier leurs employés des améliorations qui sont introduites de temps à autres dans l'industrie privée. Les délibérations du Congrès des Métiers et du Travail du Canada sont instructives sur ce point, et plus encore la collection du *Civilian*, organe officiel d'une association d'employés civils fédéraux. Si nos gouvernants pouvaient, par là, dégouter à tout jamais la classe ouvrière du socialisme d'Etat, il y aurait lieu de leur en être reconnaissant.

Conclusion

Et maintenant il me faut conclure, après avoir forcément passé sous silence des questions aussi importantes que l'apprentissage, l'enseignement technique, la coopération et l'habitation ouvrière. Il me faut conclure, sans avoir examiné

---

[1] Pour le texte complet des lois ouvrières canadiennes, fédérales et provinciales, voir les annuaires de Législation ouvrière publiés par le département fédéral du travail. On trouvera un résumé de ces lois dans les numéros suivants de la Gazette du Travail : août et octobre 1918, avril, mai, juin et septembre 1919, mai, juillet et août 1920.

l'attitude de nos grands partis politique en face de la crise sociale et sans avoir dit un mot de la proclamation à forte saveur socialiste approuvée par la Convention nationale de l'Eglise méthodiste tenue à Hamilton l'an dernier.[1] Je m'excuse donc de toutes ces omissions forcées et de quelques autres dont la seule énumération serait fastidieuse et je conclus d'un mot.

Avec des richesses naturelles presque illimitées, notre pays connaît, à côté de prospérités inouïes, parfois insolentes et à base de fraude, des misères profondes, souvent imputables aux miséreux, mais souvent aussi imméritées. Ni nos riches, ni nos pauvres, je parle toujours en général, ni nos patrons ni nos ouvriers n'ont, du moins à un degré qui influe sur les actes, la notion du devoir social. Sauf un petit groupe de prêtres et de laïques qui, sur les invitations réitérées du Saint-Siège et de notre épiscopat se livrent à l'étude du problème social, la presque totalité de ceux qui ont ou se donnent pour mission de conduire l'opinion publique dans ces questions difficiles, jouent trop souvent le rôle d'aveugles pilotant d'autres aveugles. Chez eux se révèle, presque à chaque mot qu'ils prononcent ou à chaque ligne qu'ils écrivent, l'absence de principes solides ou d'information suffisante. On se rappelle le cas désormais classique de ce grand quotidien faisant un jour, dans son article de tête, une charge à fond contre les syndicats catholiques et publiant le lendemain, au même endroit, un article de longueur à peu près égale pour faire l'éloge de ces mêmes syndicats. Un cas tout aussi typique me revient à l'esprit. Celui d'un

---

[1] On trouvera le texte de ce document dans une brochure publiée par le Département of Social Service de l'Eglise méthodiste, sous le titre : Christian churches and social service. Adresser les demandes au siège de l'oeuvre, 518, Wesley Bldg., Toronto.

quotidien de Winnipeg, qui consacrait, vers la fin d'avril ou au commencement de mai l'an dernier, une page entière de son supplément pour la famille au récit du bonheur paradisiaque dont jouissait en régime communiste les habitants de quelque vague région de l'Amérique du Sud. Or, à cette époque, le monde ouvrier de Winnipeg était en pleine effervescence révolutionnaire. Quelques semaines après, la grève générale éclatait et les grévistes, maîtres pour un temps de la situation, supprimaient tous les journaux y compris celui qui leur avait donné de si belles leçons, et qui n'avait même pas l'excuse d'être un journal socialiste.

De la revue trop sommaire que j'ai faite de la question ouvrière dans notre pays je voudrais donc que se dégagea avec suffisamment de force cet enseignement que la Semaine Sociale n'est pas venue trop tôt, mais qu'il faut se hâter de répandre la science, car l'action presse.[1]

---

[1] Allusion à la devise des Semaines sociales de France : La Science pour l'action.

FIN

Table des Matières

PAGES

Préface III

Introduction 1

I.—*Le Milieu* 3

Immensité de notre territoire. — Affluence d'immigrants. — Exode rural. — Nos richesses naturelles. — Nos industries manufacturières. — Notre commerce.

II.—*La situation économique de la classe ouvrière* 15

Distribution, par industrie, de la population active. — Faire-valoir direct et prolétariat agricole. — Personnel et salaires dans l'industrie manufacturière. — La situation générale au point de vue des salaires. — Les salaires et le coût de la vie. — Est-ce là de l'histoire ancienne ? — Le chômage. — Travail des femmes et des enfants. — Durée de la journée de travail.

III.—*Malaise industriel et organisation professionnelle ouvrière* . . 33

Les grèves. — Le mouvement révolutionnaire au Canada. — Le syndicalisme international. — Ses principes. — Unions nationales. — Le syndicalisme catholique.

IV.—*Organisation patronale.—Législation sociale* 53

Caractère utilitaire de l'organisation patronale.— Une heureuse évolution.— Quelques lois sociales. — Autres lois sociales. — Le patron Etat. — Conclusion.

Ec.H
S149q
201302
Author Saint-Pierre, Arthur
Title La question ouvrière au Canada.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU